
RAPPORT D'ACTIVITÉS TECHNIQUES



2025



FÉDÉRATION DE SAÔNE-ET-LOIRE POUR LA PÊCHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

SOMMAIRE

GESTION DES ETANGS FEDERAUX	2
I Étang de Clessy à Perrecy-les-Forges	2
II Etang Neuf à Ormes	3
III Etang de Pontoux à Pontoux	4
IV Etang de Batardeau à Baugy	4
V Bilan des interventions sur les étangs Fédéraux	5
EMPOISSONNEMENTS	5
I Un effort d'empoissonnement porté par les AAPPMA	5
II Des interventions complémentaires de la Fédération	7
SURVEILLANCE DES MILIEUX ET POLICE DE LA PÊCHE	9
I Une mission exercée au service de l'intérêt général	9
II Opérations de contrôle et infractions constatées au titre de la police de la pêche	9
III Encadrement et formation des gardes pêche particuliers	11
IV Actions menées au titre de la police de l'eau	11
INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAÎNÉ LA REDACTION DE PROCÈS-VERBAUX	12
SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX	13
ACTIVITE TECHNIQUE – CONNAISSANCE, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES	14
I Améliorer la connaissance des peuplements piscicoles à l'échelle du territoire	15
II Connaissance et restauration des habitats de reproduction du brochet	19
III Comprendre et anticiper les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques	27
IV Préserver les espèces patrimoniales et la biodiversité spécifique	31
V Suivi post-travaux et évaluation des impacts sur les milieux aquatiques	32
VI Régulation du cormoran et opérations de sauvetage piscicole	33
DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE ET COMMUNICATION	38
I Aménagements et accessibilité des sites	38
II Animer et structurer la pratique	40
III Sensibiliser et représenter la pêche dans le territoire	47
IV Communication et valorisation des actions	49

GESTION DES ETANGS FEDERAUX

En 2025, la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire a conduit plusieurs opérations majeures sur les étangs dont elle est propriétaire ou gestionnaire.

Ces interventions ne relèvent pas d'une simple gestion courante : elles s'inscrivent dans une stratégie différenciée visant à :

- maintenir et moderniser les sites halieutiques,
- optimiser certains outils de production piscicole,
- améliorer durablement l'accueil des pêcheurs.

Les opérations menées cette année concernent quatre étangs aux vocations distinctes : Clessy, Ormes, Pontoux et Batardeau.

I Étang de Clessy à Perrecy-les-Forges

Travaux pour améliorer la qualité et l'accueil du site

Propriété de la Fédération, l'étang de Clessy a été vidangé en janvier 2025 afin de permettre une mise en assec d'un an, préalable à la réalisation de travaux structurants : curage, réparation de la vanne, remise en état des berges, création d'un poste PMR (poste aménagé permettant l'accès et la pratique de la pêche aux personnes à mobilité réduite) et aménagement d'une roselière.

Cette opération s'inscrit dans une volonté d'améliorer durablement la qualité du site et les conditions d'accueil des pêcheurs, tout en assurant une meilleure fonctionnalité hydraulique de l'étang.

La vidange a également permis d'établir un état précis du peuplement piscicole. Plus d'une tonne de poissons ont été récupérés :

- 358 kg de gardons,
- 57 kg de tanches,
- 370 kg de carpes,
- 287 kg de carassins,
- 3 kg de brochets,
- 47 kg de black-bass.

L'ensemble des poissons a été redéversé dans l'étang de Montchanin, également géré par la Fédération.

Cette opération de vidange a mobilisé fortement les bénévoles de l'AAPPMA de Perrecy-les-Forges ainsi que les agents fédéraux, dont l'implication a été essentielle lors des opérations de pêche et de tri piscicole.

Parallèlement aux opérations de terrain, l'année 2025 a été marquée par un travail administratif et technique conséquent. La préparation du dossier de demande d'autorisation environnementale a nécessité un important travail d'ingénierie, des échanges répétés avec les services de l'État ainsi que l'apport de garanties environnementales complémentaires.



Vidange de l'étang de Clessy

Un point particulièrement sensible a concerné le respect du débit réservé, qui a fait l'objet d'échanges techniques approfondis et d'ajustements du projet afin de garantir la conformité réglementaire. Ces exigences ont entraîné un allongement des délais d'instruction et, par conséquent, un report de l'exécution effective des travaux. Ces délais, sont indépendants de la volonté de la Fédération.

La réalisation des travaux est désormais espérée au cours de l'année 2026.

II Etang Neuf à Ormes

Outil de production piscicole

Loué par la Fédération à la commune d'Ormes, l'étang Neuf constitue un site dédié à la production piscicole.

Vidangé en février 2025, soit deux ans et quatre mois après la précédente mise en assec (2022), il a permis d'évaluer les résultats des orientations techniques engagées.

Après l'empeisonnement de 2022 :

- 222 kg de gardons,
- 45 kg de carpes,
- 50 kg de tanches,
- 56 kg de black-bass.

La Fédération avait choisi d'expérimenter la production de black-bass en remplacement du brochet.

En 2025, les volumes récupérés étaient les suivants :

- 191 kg de gardons,
- 232 kg de carpes,
- 41 kg de tanches,
- 24 kg de black-bass.



Récupération des poissons lors de la vidange de l'étang d'Orme

Les enseignements tirés de cette expérimentation sont clairs :

La production de black-bass ne s'est pas révélée adaptée au site (rendement inférieur à l'empeisonnement initial). L'apport annuel d'une tonne de fumier a favorisé significativement le développement des carpes. Le développement des tanches semble limité dans le temps, possiblement en raison de l'accumulation de vase.

En l'absence de nourrissage, la population de gardons tend à décroître. L'ensemble des poissons récupérés a été redistribué sur des plans d'eau gérés par la Fédération. Cette opération a mobilisé les agents fédéraux ainsi que les bénévoles des AAPPMA d'Ormes, Gergy et Louhans.

III Etang de Pontoux à Pontoux

Dans le cadre d'un partenariat avec le Département de Saône-et-Loire, la Fédération participe à la gestion halieutique de l'étang de Pontoux, classé en Espace Naturel Sensible (ENS).

L'intervention de 2025 visait à ajuster la biomasse piscicole afin de préserver l'équilibre écologique du site tout en valorisant la ressource halieutique.

Près de 3 tonnes de poissons ont été récupérées :

- 2 062 kg de carpes,
- 930 kg de carassins,
- 25 kg de carpeaux,
- 8 kg de gardons,
- 4 kg de tanches.



Carpe de l'étang de Pontoux

Les carpes ont été redéversées en Saône (lots de Verdun-sur-le-Doubs et Chalon-sur-Saône).

Les autres espèces ont rejoint le Réservoir de Montchanin et le Lac du Plessis.

Cette opération a été rendue possible grâce au soutien du Département et à la mobilisation des bénévoles des AAPPMA concernées ainsi que des administrateurs de la Fédération.

IV Etang de Batardeau à Baugy

Travaux de réhabilitation de l'étang

Suite au signalement en 2024 d'une fuite importante entraînant l'inondation d'une prairie voisine, l'étang de Batardeau a été vidangé le 20 décembre 2024.

L'état des lieux réalisé avec la commission travaux a mis en évidence une érosion importante des berges et de la digue.

Après plusieurs mois d'assec, les travaux suivants ont été réalisés en 2025 :

- sécurisation et reconstitution des berges,
- renforcement des digues par apport de concassé,
- abattage et élagage d'arbres,
- installation d'un aqueduc en béton,
- broyage de la végétation avant remise en eau.

Le coût total des travaux s'est élevé à 22 000 €, financés intégralement par la Fédération.

L'étang a été remis en eau fin 2025 et a déjà fait l'objet d'un premier empoissonnement.

L'objectif est clair : proposer un site plus sûr, plus accessible et plus attractif pour les pêcheurs.

V Bilan des interventions sur les étangs Fédéraux

Au-delà des chiffres et des volumes de poissons manipulés, ces actions traduisent une volonté forte : assurer la pérennité des étangs départementaux et garantir aux pêcheurs des sites fonctionnels, accessibles et adaptés aux usages actuels.

Elles n'auraient toutefois pas pu être menées sans l'implication déterminante des bénévoles des AAPPMA, mobilisés aux côtés des agents fédéraux lors des vidanges, du tri des poissons et des différentes opérations de terrain. Leur engagement témoigne du dynamisme du réseau associatif et de l'attachement des pêcheurs à leurs sites locaux. Cette coopération étroite entre bénévoles et salariés constitue un véritable pilier du fonctionnement fédéral.

EMPOISSONNEMENTS

I Un effort d'empoissonnement porté par les AAPPMA

En Saône-et-Loire, l'empoissonnement repose en grande majorité sur l'engagement des AAPPMA du département.

Chaque année, les associations locales réalisent un effort conséquent, représentant globalement entre 40 et 50 tonnes de poissons déversées dans les cours d'eau et plans d'eau du territoire.



À titre indicatif :

- En 2023 : 47 tonnes,
- En 2024 : 45 tonnes,
- En 2025 : 48,6 tonnes.

Ces volumes traduisent l'investissement financier et organisationnel important consenti par les AAPPMA afin de maintenir l'attractivité halieutique des sites et de répondre aux attentes des pêcheurs.

La Fédération assure un rôle d'appui technique, de centralisation des données et d'accompagnement logistique, en complément de cette dynamique associative.

Empoisonnement de poissons blancs

Etat des Alevinages en poissons blancs, carnassiers et truites

Espèces	Poids en Kg				Nombre				Coût total
	Etangs	Canaux	Rivières	Total kg	Etangs	Canaux	Rivières	Total Nombre	
Brème	121			121				0	0,00 €
Carpe	8 098	200	3 667	11 965				0	14 862,10 €
Carpeau	1 187		0	1 187				0	669,00 €
Carrassin	1 221		60	1 281				0	0,00 €
Gardon	8 553	430	875	9 858				0	50 833,11 €
Tanche	1 004		50	1 054				0	5 692,82 €
Total Blancs	20 184	630	4 652	25 466	0	0	0	0	72 057,03 €
Black-Bass	553	10	276	839				0	13 559,84 €
Alevin Black-Bass				0			2 000	2 000	1 400,00 €
Brochet	1 562	178	1 372	3 112				0	46 608,75 €
Brocheton	50		120	170				0	1 936,30 €
Fingerling de Brochet				0	350		16 000	16 350	11 145,00 €
Perche	61	110	141	312				0	4 035,63 €
Sandre	549	254	91	894				0	22 029,85 €
Total Carnassiers	2 774	552	2 000	5 326	350	0	18 000	18 350	100 715,37 €
Truite Arc en Ciel	5 657	1 120	7 035	13 812				0	100 689,34 €
Truite Fario	80		3 870	3 950				0	36 678,60 €
Saumon de Fontaine			100	100				0	1 128,00 €
Totaux Truites	5 737	1 120	11 005	17 862	0	0	0	0	138 495,93 €
TOTAUX TOUT POISSON	28 695	2 302	17 657	48 654	350	0	18 000	18 350	311 268,34 €

Synthèse effectuée grâce aux procès-verbaux d'alevinage réalisés par les Agents de Développement ou données transmises par 64 AAPPMA (Les alevinages des AAPPMA de Anost, Charnay-lès-Chalon, Paray-le-Monial, et Verdun-sur-le-Doubs ne sont pas intégrés à cette synthèse).

II Des interventions complémentaires de la Fédération

En parallèle de l'effort porté par les AAPPMA, la Fédération intervient ponctuellement afin d'optimiser la ressource piscicole disponible sur le territoire.

Ces actions prennent principalement la forme de pêches d'étangs organisées lors de vidanges, permettant de récupérer des poissons issus de plans d'eau locaux et de les redistribuer sur d'autres sites du département. Cette démarche présente un double intérêt : valoriser la ressource existante et maîtriser les coûts d'empoissonnement.

Ces opérations sont conduites par les agents de la Fédération sur une période de cinq mois, principalement en automne et en hiver, à l'aide du camion d'alevinage fédéral.

Un protocole strict est appliqué avant chaque intervention afin de garantir :

- le respect des règles sanitaires,
- le nettoyage et la désinfection du matériel,
- la traçabilité des poissons (provenance, état sanitaire, espèces présentes),
- la vigilance vis-à-vis des espèces invasives.

En 2025, 12 pêches d'étangs ont été réalisées.

Ces opérations ont permis de redistribuer près de 14 tonnes de poissons sur les cours d'eau et plans d'eau du département.

La répartition par espèce est la suivante :

- 9 297 kg de carpes,
- 19 kg de grosses carpes,
- 2 350 kg de gardons,
- 121 kg de brèmes,
- 213 kg de tanches,
- 1 323 kg de carassins,
- 189 kg de brochets,
- 320 kg de black-bass,
- 44 kg de sandres,
- 15,5 kg de perches.

Date	Nom de l'étang	Commune de l'étang	Pour AAPPMA de	Lieu de déversement	Quantité déversée
10-janv	Etang de la Grognette	Thurey	Rancy	Etang du Curé	10 Kg Black-Bass
			Tournus	Etang du Ratenalet	30 Kg de Gardon et 50 Kg de Carpe
			Iguerande	Grande Gravière d'Iguerande	396 Kg de Carpe
22-janv	Etang de Clessy	Perrecy-les-Forges	Fédération	Etang de Montchanin	287 Kg de Carrassin, 47 Kg de Black-Bass, 3 Kg de Brochet, 358 Kg de Gardon, 57 Kg de Tanche et 370 Kg de Carpe
06-févr	Etang de la Chagne	Romenay	Romenay	Etang du Mont du Chat	492 Kg de Carpe, 121 Kg de Brème, 16 Kg de Gardon, 8 Kg de Black-Bass, 5 Kg de Sandre et 19 Kg de Brochet
07-févr	Etang de la Tuilerie	St Germain du Bois	Saint Germain du Bois	Etang Titard	52 Kg de Brochet
				Etang Chanceveau	22 Kg de Brochet, 1,5 Kg de Sandre et 0,5 Kg de Perche
				Etang Balard	680 Kg de Carpe, 172 Kg de Gardon et 30 Kg de Black-Bass
				Etang des Blaudes	18 Kg de Brochet
20-févr	Etang Neuf	Ormes	Ormes	Etang Chardon	100 Kg de Carpe
			Gergy	Etang du Mitant	20 Kg de Black-Bass, 93 Kg de Gardon et 132 Kg de Carpe
			Le Breuil	Etang du Chêne aux Prêtres	98 Kg de Gardon, 41 Kg de Tanche et 4 Kg de Black-Bass
24-févr	Etang Guilme	Branges	Rancy	La Seille à Rancy	50 Kg de Black-Bass
				Etang du Curé	30 Kg de Gardon
			Fédération	Etang de Montchanin	772 Kg de Gardon et 111 Kg de Tanche
			Blanzay	Etang des Mirauds	281 Kg de Gardon et 19 Kg de Grosse Carpe
			Le Creusot	Lac de Torcy	15 Kg de Sandre
Chalon sur Saône	Etang des Près de Droux	15 Kg de Perche, et 62 Kg de Black-Bass			
22-avr	Etang Balard	St Germain du Bois	Saint Germain du Bois	Etang de la Tuilerie	1244 Kg de Carpe, 120 Kg de Gardon et 28,5 Kg de Black-Bass
06-nov	Etang de Pontoux	Pontoux	Verdun	La Saône à Les Bordes	1277 Kg de Carpe
			Chalon	La Saône à Allériot	785 Kg de Carpe
			Fédération	Etang de Montchanin	492 Kg de Carrassin, 8 Kg de Gardon et 4 Kg de Tanche
			Montceau les Mines	Lac du Plessis	487 Kg de Carrassin
13-nov	Etang de la Queue du Bois	Toutenant	Chalon sur Saône	La Saône à Chalon sur Saône	914 Kg de Carpe, 42 Kg de Brochet et 40 Kg de Carrassin
			Blanzay	Etang des Mirauds	50 Kg de Carpe et 78 Kg de Gardon
			Montceau les Mines	Lac du Plessis	150 Kg de Gardon
21-nov	Etang Titard	St Germain du Bois	Saint Germain du Bois	La Seille à Clémencey	397 Kg de Carpe et 20 Kg de Carrassin
				Etang Balard	1036 Kg de Carpe, 59 Kg de Black-Bass, 28 Kg de Sandre, 20 Kg de Gardon et 4 Kg de Brochet
				Etang de la Tuilerie	475 Kg de Carpe et 5 Kg de Carrassin
27-nov	Etang Gros Bois	La Chapelle Saint Sauveur	Saint Germain du Bois	Etang des Blaudes	140 Kg de Carpe et 120 Kg de Gardon
				Etang de la Tuilerie	167 Kg de Carpe
				Etang Balard	29 Kg de Brochet et 33 Kg de Gardon
28-nov	Etang L'attrapoye	Torcy	Chalon sur Saône	Carpodrome étang Prin	362 Kg de Carpe
				Lac des près St Jean	230 Kg de Carpe

SURVEILLANCE DES MILIEUX ET POLICE DE LA PÊCHE

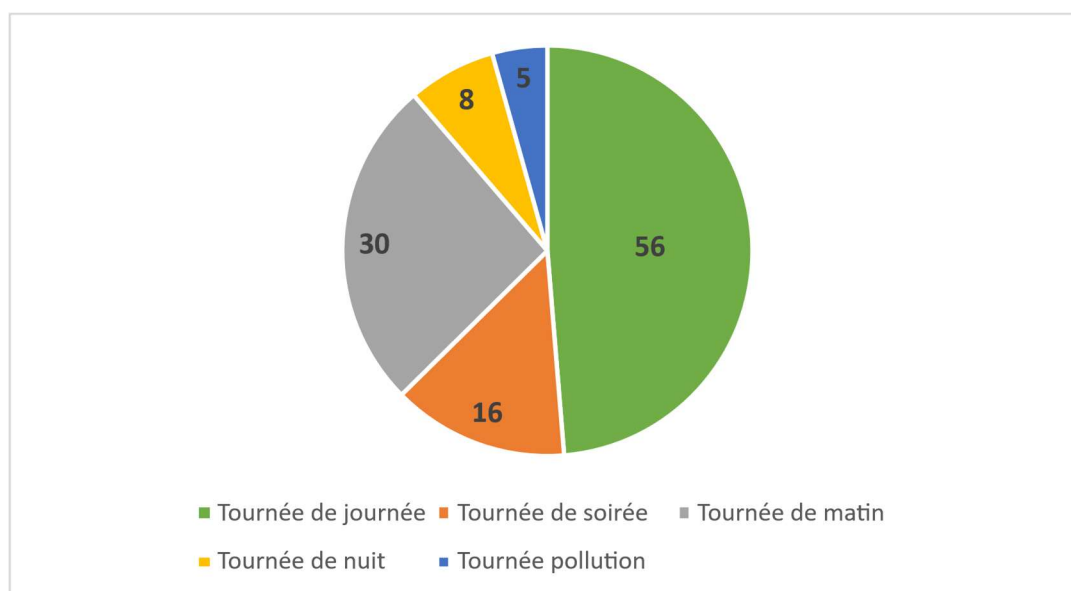
I Une mission exercée au service de l'intérêt général

La Fédération de Pêche de Saône-et-Loire exerce une mission de police de la pêche et de surveillance des milieux aquatiques dans le cadre des compétences qui lui sont confiées. Cette action, menée au service de l'intérêt général et en lien étroit avec les services de l'État, contribue au respect de la réglementation pêche et à la protection des milieux aquatiques.

Elle s'inscrit dans une collaboration régulière et structurée avec les services de l'État, la Gendarmerie, la Police Fluviale et l'Office Français de la Biodiversité, tant au titre de la police de la pêche que de la police de l'eau.

Concernant la police de la pêche, la mission repose à la fois sur des agents salariés assermentés de la Fédération et sur des gardes-pêche particuliers bénévoles des AAPPMA, également assermentés.

En 2025, les 7 salariés assermentés de la Fédération ont réalisé 115 opérations de surveillance et de contrôle des pêcheurs sur l'ensemble du département. Ces données ne prennent pas en compte les contrôles effectués de manière autonome par les 60 gardes-pêche particuliers des AAPPMA.



Répartition des différents types de tournées

II Opérations de contrôle et infractions constatées au titre de la police de la pêche

Cette année encore, une opération d'envergure de contrôle nocturne a été menée en collaboration avec :

- la Gendarmerie de Saône-et-Loire (Communauté de brigade de Saint-Germain-du-Plain – Compagnie de Chalon-sur-Saône),
- la Brigade fluviale de Saint-Jean-de-Losne,
- l'Office Français de la Biodiversité,
- les gardes-pêche particuliers des AAPPMA concernées.

Bilan de cette opération :

- Plus de 85 pêcheurs contrôlés de nuit,
- 17 pêcheurs verbalisés (12 Français et 5 étrangers),
- 40 infractions relevées : pêche sans carte, pêche en dehors des horaires autorisés (vifs, asticots, vers), pêche hors secteur de nuit, pêche en réserve temporaire, dépassement du nombre de cannes autorisées, détention de carpes ou autres poissons en sac de conservation de nuit.



Contrôle de nuit des pêcheurs en partenariat avec la gendarmerie

Quatre autres opérations de contrôle nocturne ont été réalisées en 2025 en collaboration avec la Fédération de pêche de l'Ain et les gardes-pêche particuliers des AAPPMA.

Bilan de ces opérations complémentaires :

- Plus de 53 pêcheurs contrôlés,
- 7 pêcheurs verbalisés (1 Français et 6 étrangers),
- 14 infractions relevées : pêche sans carte, pêche en dehors des horaires autorisés, utilisation d'engins prohibés, détention de poissons en sac de conservation de nuit.

Sur l'ensemble des contrôles effectués dans le département, 52 infractions ont fait l'objet de procès-verbaux, rédigés par les agents de la Fédération. 10 procès-verbaux ont été également rédigés par les Brigades de Gendarmerie ou l'Office Français de la Biodiversité en compagnie des agents de la Fédération.

Cela représente 62 procédures pour l'année 2025.

III Encadrement et formation des gardes pêche particuliers

La surveillance départementale repose aussi également sur l'engagement d'un réseau d'environ 60 gardes-pêche particuliers des AAPPMA.

Notre Fédération joue un rôle dans l'encadrement et la formation des gardes de pêche particulier des AAPPMA.

En 2025, 7 journées d'intervention conjointes ont été organisées avec les agents fédéraux :

- 3 opérations de jour (contrôles, formation, utilisation de l'application Vigipêche),
- 1 opération en soirée,
- 4 opérations de nuit.

Les gardes-pêche particuliers ont rédigé 92 procédures en 2025.

Trois journées de mise à jour réglementaire ont été proposées à Digoin, Blanzay et Mâcon, réunissant 26 participants. Ces sessions ont permis :

- d'actualiser les connaissances réglementaires,
- d'échanger sur les problématiques rencontrées sur le terrain,
- de travailler sur la rédaction des procès-verbaux,
- de réaliser des mises en situation de contrôle.

Deux formations initiales (modules 1 et 3) ont également été organisées sur deux jours, permettant l'assermentation de 14 nouveaux gardes-pêche particuliers, dont 12 pour des AAPPMA du département.



Réunion d'informations des gardes de pêche particuliers

Afin de renforcer le dispositif, un agent supplémentaire a été recruté en septembre 2025 pour consolider le pôle garderie. La Fédération comptera ainsi huit salariés assermentés en 2026.

IV Actions menées au titre de la police de l'eau

Cinq journées d'intervention ont également été réalisées au titre de la police de l'eau. Ces journées ont consisté en des actions de surveillance, la rédaction de rapports de constatation ou l'apport d'expertise technique auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAÎNÉ LA REDACTION DE PROCÈS-VERBAUX

	Agent de développement de la Fédération	Agents de la Fédération + Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA	Gendarmerie Nationale + Agents de la Fédération	Agents OFB + Agents de la Fédération	Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA	nombre total
Violation d'une interdiction ou manquement à une obligation édictée par décret ou arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité ou la salubrité publique	2				7	9
Pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche	2				24	26
Pêche en eau douce, la nuit, avec filet, engin ou instrument de pêche prohibés	1				1	2
Pêche, de nuit, en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieur au maximum autorisé		2				2
Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction	4	10	5	2	13	34
Pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé					1	1
Pêche de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire					2	2
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	4				6	10
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé	1				4	5
Pêche en eau douce d'espèce de poisson déterminée par arrêté préfectoral					1	1
Pêche en eau douce ou le droit de pêche appartient à l'état avec plusieurs lignes			1			1
Pêche sans faire partie d'une A.A.P.P.M.A. et sans avoir acquitté la CPMA	17	3		2	44	66
Pêche en eau douce avec plusieurs lignes à partir d'écluse ou barrage sur une distance de 50 mètres					3	3
Maintien en captivité, la nuit, de carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes	2	1	1			4
Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé en eau douce	1	3			2	6
Pêche dans les eaux de 2ème catégorie d'un nombre de sandres supérieur à celui autorisé					1	1
	34	19	7	4	109	173

SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX

	Règlement amiable accepté	Proposition amiable non acceptée	Classement sans suite (non conforme, erreur adresse)	Traitement du Procès-Verbal au civil en cours	Procédure pénale en cours	nombre total
Violation d'une interdiction ou manquement à une obligation édictée par décret ou arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité ou la salubrité publique	5	4				9
Pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche	15	3	2	2	4	26
Pêche en eau douce, la nuit, avec filet, engin ou instrument de pêche prohibés		1	1			2
Pêche, de nuit, en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieur au maximum autorisé	2					2
Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction	27	6			1	34
Pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé	1					1
Pêche de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire	2					2
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	5	1	2		2	10
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé	2		3			5
Pêche en eau douce d'espèce de poisson déterminée par arrêté préfectoral	1					1
Pêche en eau douce ou le droit de pêche appartient à l'état avec plusieurs lignes		1				1
Pêche sans faire partie d'une A.A.P.P.M.A. et sans avoir acquitté la CPMA	19	24	19	1	3	66
Pêche en eau douce avec plusieurs lignes à partir d'écluse ou barrage sur une distance de 50 mètres	3					3
Maintien en captivité, la nuit, de carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes	3	1				4
Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé en eau douce	5	1				6
Pêche dans les eaux de 2ème catégorie d'un nombre de sandres supérieur à celui autorisé	1					1
	91	42	27	3	10	173

Suite à décision du Conseil d'Administration de la Fédération, lorsqu'un Procès-Verbal est dressé par un Garde Pêche Particulier d'AAPPMA, la Fédération reverse 40 % de la somme réglée par le contrevenant aux AAPPMA concernées. Aussi, pour 2025, 4 438 € leurs ont été reversés (20 PV sont encore en cours de traitement).

ACTIVITE TECHNIQUE – CONNAISSANCE, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2025, l'activité technique de la Fédération s'est inscrite dans une approche globale de gestion des milieux aquatiques, fondée sur la connaissance scientifique, l'intervention ciblée et l'accompagnement des équilibres biologiques à l'échelle des bassins versants.

Dans un contexte marqué par l'évolution des régimes hydrologiques, par l'amplification de la température de l'eau, la fragmentation des habitats et l'intensification des pressions environnementales, l'action technique ne peut reposer sur des mesures isolées. Elle nécessite une articulation étroite entre :

- l'amélioration des connaissances piscicoles et le suivi des peuplements,
- la restauration fonctionnelle des habitats, notamment de reproduction,
- l'anticipation des effets du changement climatique,
- la préservation des espèces patrimoniales et de la biodiversité spécifique,
- l'évaluation des actions de restauration des milieux aquatiques,
- la gestion des pressions biologiques et l'adaptation des mesures de gestion halieutique.

Cette organisation permet à la Fédération de s'appuyer sur des données solides, de prioriser ses interventions et d'agir de manière cohérente et durable en faveur des milieux aquatiques.



Inventaire piscicole sur un affluent de la Dheune

I Améliorer la connaissance des peuplements piscicoles à l'échelle du territoire

La connaissance des peuplements piscicoles constitue le socle de toute stratégie de gestion et de restauration des milieux aquatiques. La Fédération réalise depuis de nombreuses années des suivis piscicoles sur les différents cours d'eau du département, selon des protocoles harmonisés permettant de disposer d'indicateurs comparables d'un bassin versant à l'autre.

Elle dispose aujourd'hui d'une base de données structurée regroupant plus de 1 400 inventaires par pêche électrique, réalisés sur près de trente ans, représentant plus de 69 600 poissons recensés et analysés.

Jusqu'à présent, ces suivis étaient toutefois majoritairement conduits en réponse à des besoins identifiés : contrats territoriaux, demandes de partenaires, études spécifiques ou problématiques locales. Si les données produites étaient robustes et cohérentes, leur acquisition ne s'inscrivait pas dans un cadre formalisé de suivi à fréquence définie.

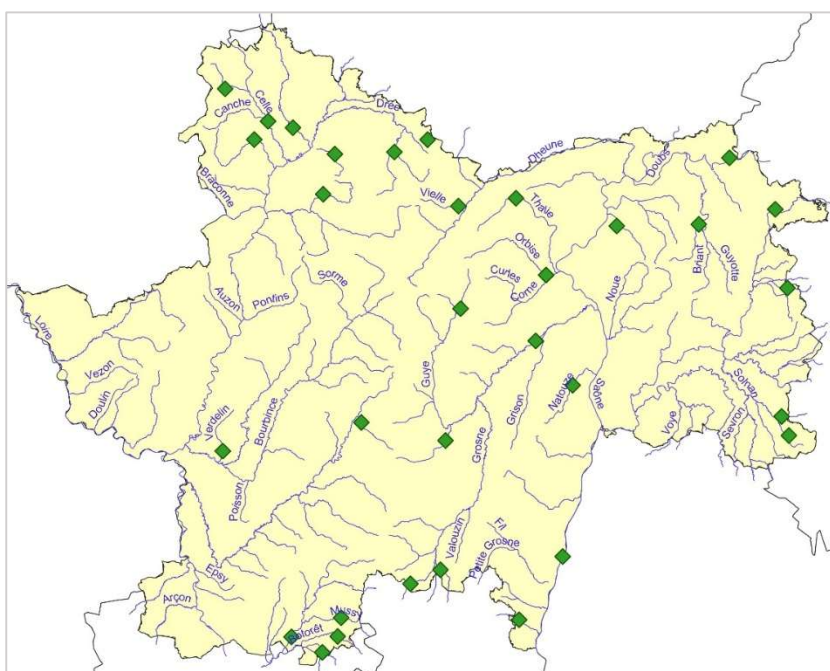
L'année 2025 marque une étape structurante avec la formalisation d'un réseau départemental de suivi piscicole. Si sa mise en œuvre opérationnelle débutera pleinement en 2026, sa conception et sa structuration ont été engagées en 2025.

Les suivis réalisés en 2025, qu'ils reposent sur des inventaires par pêche électrique ou sur l'analyse des données issues d'outils participatifs tels que FishCapture pour les grands milieux (télédéclaration des captures), contribuent ainsi à renforcer la compréhension du fonctionnement des peuplements piscicoles à l'échelle départementale.

I.1 Mise en place d'un réseau départemental de suivi piscicole

Dans un objectif de renforcement des connaissances et de suivi des populations piscicoles sur le long terme, la Fédération met en place un nouveau réseau de suivi piscicole, en complément des réseaux existants pilotés par l'OFB et par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le nouveau réseau vise à compléter le maillage existant en priorisant les cours d'eau accueillant des espèces piscicoles à enjeux, telles que la truite commune, la lote de rivière ou encore le brochet.

Le réseau proposé est composé de 31 stations, qui seront échantillonnées majoritairement selon une fréquence triennale, compatible avec les moyens humains de la Fédération. Ce suivi permettra d'améliorer la connaissance de l'état des peuplements piscicoles et d'orienter plus efficacement les actions de gestion et de restauration des milieux.



Réseau de suivi piscicole de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire

Les premières pêches réalisées dans le cadre de ce réseau seront effectuées en 2026.

I.2 Suivis piscicoles réalisés en 2025 sur les cours d'eau

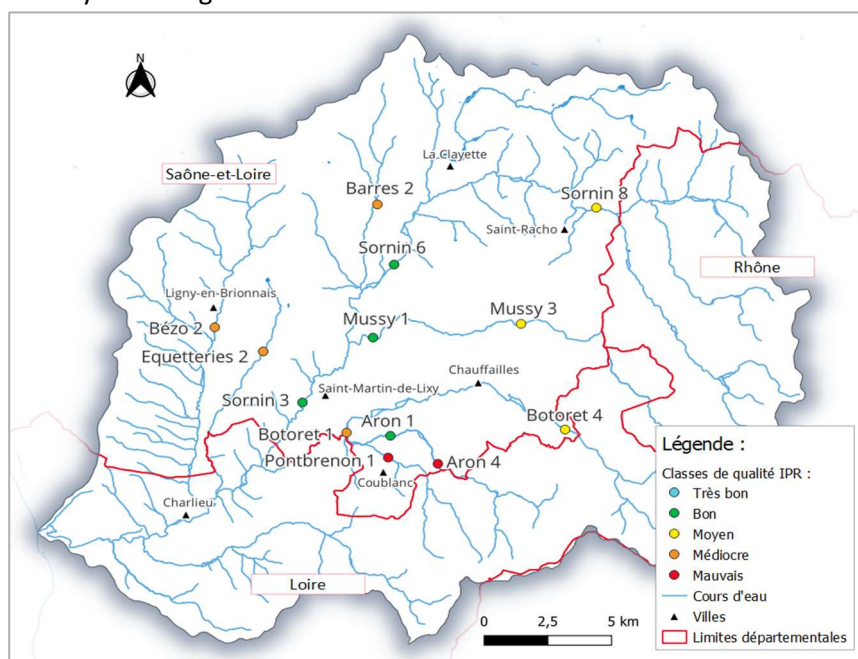
En 2025, la Fédération a conduit plusieurs campagnes d'inventaires piscicoles par pêche électrique sur différents bassins versants du département. Ces suivis répondent à des objectifs distincts : suivi historique de bassins prioritaires, identification de secteurs à fort enjeu patrimonial, appui aux partenaires institutionnels ou actualisation de connaissances locales.

2.1 Bassin du Sornin – Suivi historique et dégradation des peuplements

Le suivi réalisé en 2025 sur 13 stations du bassin versant du Sornin s'inscrit dans un partenariat ancien et structurant avec le SYMISOA (SYndicat Mixte Intercommunal du SOrnin et de ses Affluents), syndicat en charge de la gestion des cours d'eau du bassin. Ce partenariat, renouvelé depuis de nombreuses années, permet la mise en œuvre d'un suivi régulier et cohérent des peuplements piscicoles, offrant aujourd'hui une vision particulièrement fine de leur évolution à moyen et long terme.

Les résultats 2025 confirment la dégradation progressive observée depuis le début des années 2010. Les inventaires mettent en évidence une forte régression de la truite commune, un recrutement insuffisant et des densités globalement faibles.

Les peuplements sont désormais dominés par des espèces ubiquistes tolérantes (chevesne, goujon), tandis que les espèces patrimoniales et rhéophiles (truite commune, chabot, blageon, barbeau, spirin) voient leur abondance diminuer.



L'augmentation ponctuelle de la richesse spécifique observée sur certaines stations s'explique principalement par l'apport d'espèces limnophiles issues de plans d'eau amont ainsi que par la présence d'espèces exotiques envahissantes (pseudorasbora, perche soleil), traduisant une altération fonctionnelle des milieux.

Les indices Poisson Rivière confirment cette tendance : seules 31 % des stations (4 sur 13) présentent un bon état de peuplement en 2025.

Ce suivi historique, conduit en lien étroit avec le SYMISOA, met en évidence l'impact combiné du réchauffement climatique et des pressions hydromorphologiques sur le fonctionnement des cours d'eau du bassin, et constitue un outil d'aide à la décision pour orienter les actions de gestion et de restauration.

👉 Le rapport 2025 complet est consultable via ce QR code :



2.2 Affluents de la Dheune – Exploration des têtes de bassin versant et enjeux patrimoniaux

En 2025, la Fédération a engagé un travail spécifique sur les petits affluents peu connus de la Dheune, ciblant les têtes de bassin versant. Cette démarche visait à identifier des cours d'eau à haute valeur patrimoniale susceptibles d'orienter de futures actions de restauration.

Onze inventaires ont été réalisés.

Deux cours d'eau se distinguent particulièrement :

- le ruisseau de Corcelles, présentant une belle population de truite fario, vairon et chabot,
- le Musseau à Perreuil, caractérisé par une population notable de chabot.

À l'inverse, plusieurs petits affluents présentent des peuplements dégradés, dominés par des espèces tolérantes, voire une absence totale de poissons, traduisant des assecs estivaux marqués.

Le diagnostic concernant l'écrevisse à pattes blanches est particulièrement préoccupant : sur cinq populations historiquement connues dans le bassin, trois ont disparu en vingt ans. Seules subsistent deux stations, dont l'une avec un unique individu observé.

Ces résultats constituent un outil d'aide à la décision pour orienter les priorités du syndicat de la Dheune vers les cours d'eau présentant encore un fort potentiel écologique.

Le rapport d'étude est en cours de rédaction.



Inventaire piscicole par pêche électrique dans la Vielle

2.3 Inventaires complémentaires

En complément des suivis détaillés ci-dessus, d'autres inventaires piscicoles ont été réalisés ponctuellement en 2025 sur différents secteurs du département, notamment sur le bassin du Méchet, les têtes de bassin de la Grosne, certains affluents de la Loire ainsi que sur la Saône.

Ces interventions, menées dans le cadre de demandes spécifiques ou de suivis exploratoires internes, n'ont pas fait l'objet de rapports détaillés mais viennent enrichir la base de données départementale et alimenter les analyses conduites par la Fédération et ses partenaires techniques.

👉 Les résultats de nos inventaires piscicoles sont consultable via ce QR code :



I.3 Suivi des populations de poissons carnassiers dans les grands milieux

Une part importante du domaine piscicole géré par la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire est constituée de grandes rivières (Saône, Seille, Loire) ainsi que de grands plans d'eau, notamment les lacs du bassin minier. Ces vastes écosystèmes aquatiques sont particulièrement prisés par les pêcheurs de poissons carnassiers.

Bien qu'ils figurent parmi les milieux les plus fréquentés, ce sont également ceux pour lesquels les connaissances sur les peuplements piscicoles restent les plus limitées. Les méthodes d'échantillonnage classiques pouvant être mises en œuvre en grands milieux, telles que la pêche électrique ou la pêche aux filets, demeurent en effet ponctuelles et souvent peu représentatives au regard des surfaces concernées.

Afin d'améliorer la connaissance des populations de poissons carnassiers, un dispositif de carnets de captures a donc été mis en place, reposant sur la contribution des pêcheurs et permettant de collecter des données complémentaires à plus grande échelle spatiale et temporelle.

La Fédération s'appuie donc sur l'outil FishCapture (www.fishcapture.fr), carnet de capture dématérialisé, afin de recueillir des données issues directement de l'activité des pêcheurs.

Consolidation du dispositif en 2025

L'année 2025 a été consacrée à la consolidation du dispositif et à l'incitation au remplissage des carnets. À ce jour, 423 utilisateurs sont inscrits sur la plateforme. Si environ 30 pêcheurs participent activement à l'enregistrement régulier de leurs captures, le volume de données collectées demeure significatif, avec 900 parties de pêche déclarées et 2 927 poissons enregistrés en 2025.

Ces données constituent un socle d'information important sur les espèces ciblées (brochet, sandre, perche, silure), leur structure en taille et la répartition des captures sur les grands milieux du département.

Exploitation des données 2024 en 2025

Parallèlement à la collecte 2025, la Fédération a consacré une part importante de son temps à l'exploitation et à l'analyse des données 2024. Cette analyse a permis l'édition de plusieurs rapports de synthèse concernant :

- la Saône,
- la Seille,
- la Loire,
- les grands plans d'eau du bassin minier.

Ces rapports constituent un outil d'aide à la décision pour la gestion halieutique et permettent d'objectiver les échanges avec les partenaires et les pêcheurs.

👉 Les rapport 2024 complets sont consultable via ce QR code :



I.4 Bilan de l'axe : connaissance des peuplements piscicoles

L'année 2025 confirme la volonté de la Fédération de structurer et consolider la connaissance des peuplements piscicoles à l'échelle départementale. Qu'il s'agisse de suivis historiques, d'explorations ciblées ou de dispositifs participatifs en grands milieux, l'ensemble des données collectées contribue à disposer d'indicateurs fiables pour orienter les actions de gestion et de restauration.

La formalisation du réseau départemental de suivi piscicole, dont la mise en œuvre opérationnelle débutera en 2026, marque une étape importante dans cette démarche de planification et de suivi à long terme.

II Connaissance et restauration des habitats de reproduction du brochet

Le brochet (*Esox lucius*) constitue une espèce repère et indicatrice par excellence du fonctionnement des milieux aquatiques de plaine. Très prisé des pêcheurs, il occupe également une place centrale dans la gestion piscicole en raison de son rôle de prédateur supérieur et de sa forte sensibilité aux altérations de son habitat.

Le cycle biologique du brochet est étroitement dépendant de la qualité et de la fonctionnalité de ses habitats, et plus particulièrement de ses habitats de reproduction.

La réussite de la reproduction repose sur la présence de zones humides annexes aux cours d'eau (bras morts, îlots, prairies inondables), présentant une connectivité hydraulique suffisante, une durée d'ennoyage adaptée et des conditions favorables au développement des stades alevins.

Ces habitats figurent parmi les plus dégradés et les plus vulnérables face aux pressions anthropiques et au changement climatique, notamment en raison de la raréfaction des crues de débordement, de la modification des régimes hydrologiques et de la perte de connectivité entre les cours d'eau et leurs annexes latérales. Les difficultés de reproduction observées chez le brochet constituent ainsi un signal d'alerte précoce d'un dysfonctionnement plus global des milieux aquatiques.

Dans ce contexte, la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire a fait du brochet une espèce cible structurante de son activité technique. Les actions menées visent à améliorer la connaissance de ses populations et de ses habitats de reproduction, à identifier les facteurs limitants, et à restaurer de manière ciblée les zones humides les plus stratégiques, dans une logique de gestion durable et à long terme des milieux aquatiques.



Brochet adulte

II.1 Suivi départemental de la reproduction du brochet



Zone humide de Chambon à Autun



Juvenile de brochet

La Fédération réalise chaque année un suivi de la reproduction du brochet au sein de zones humides annexes des cours d'eau du département, qu'elles soient naturelles ou aménagées. On parle alors de suivi des frayères à brochet. Ce suivi repose sur des inventaires de juvéniles par pêche électrique réalisés à la fin du printemps.

En 2025, ces inventaires ont été menés sur 23 zones humides réparties sur plusieurs bassins versants : Saône, Doubs, Seille, Guye, Arroux, Arconce et Loire.

Les conditions hydrologiques de l'année ont été globalement défavorables à la reproduction du brochet, en raison de l'absence de crues significatives lors des phases clés du cycle reproducteur (migration des géniteurs, ponte, développement larvaire et migration des juvéniles vers la rivière).

Les résultats montrent une reproduction très limitée sur les bassins de la Saône, de la Seille, de la Guye et de l'Arconce, où aucun juvénile n'a été observé ou seulement de manière ponctuelle. À l'inverse, sur le bassin de l'Arroux, des juvéniles ont été détectés sur trois des quatre zones humides suivies, avec des densités particulièrement élevées sur certaines frayères fonctionnelles, notamment à Étang-sur-Arroux et Autun.

Malgré des conditions hydrologiques peu favorables, les résultats obtenus en 2025 confirment les tendances observées les années précédentes : l'absence de reproduction est principalement constatée sur les secteurs où les populations adultes de brochet sont déjà fortement dégradées, traduisant un dysfonctionnement global des milieux.



Prise de note des tailles de brochetons

👉 Le rapport 2025 complet est consultable via ce QR code :



II.2 Etude de la population de brochet de l'Arroux entre Dracy-Saint-Loup et Etang-sur-Arroux

L'Arroux constitue l'un des principaux axes hydrographiques du département, drainant un bassin versant étendu, depuis les secteurs amont du Morvan jusqu'aux zones de plaine du Val de Loire. Elle présente une diversité marquée d'habitats et accueille des communautés piscicoles variées.

Ce cours d'eau joue un rôle écologique majeur à l'échelle départementale. Il accueille notamment des populations de migrateurs amphihalins, des peuplements salmonicoles sur ses secteurs amont, mais également des espèces caractéristiques des rivières de plaine telles que le brochet. Malgré cette importance, la question spécifique du fonctionnement de la population de brochet sur l'Arroux avait jusqu'alors fait l'objet d'un suivi limité.



L'Arroux à Etang sur Arroux

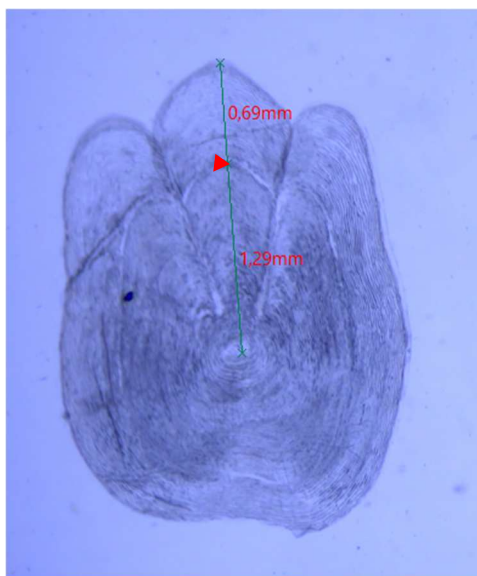
Or, l'Arroux présente encore, sur certains secteurs, des caractéristiques morphologiques et hydrologiques favorables à la reproduction du brochet, notamment la présence d'annexes hydrauliques et de zones potentiellement fonctionnelles. Dans ce contexte, il apparaissait pertinent d'engager une étude approfondie afin d'évaluer l'état de la population, la fonctionnalité des habitats de reproduction et les leviers d'amélioration envisageables. L'Arroux présentant un très long linéaire, il a été choisi de début les investigations sur un secteur amont entre Dracy-Saint-Loup et Etang sur Arroux.

L'étude de la population de brochet de l'Arroux, sur le linéaire compris entre Dracy-Saint-Loup et Étang-sur-Arroux, a été conduite entre 2022 et 2025. Ce travail pluriannuel visait à améliorer la connaissance de la structure et du fonctionnement de la population, afin de disposer d'éléments objectifs pour orienter et adapter sa gestion.

Cette étude s'est appuyée sur plusieurs axes complémentaires :

- l'inventaire et l'évaluation de zones humides potentiellement favorables à la reproduction,
- le suivi de la reproduction sur certaines frayères,
- l'étude de la population en cours d'eau par pêche électrique et scalimétrie (lecture des écailles pour déterminer l'âge du poisson)
- une analyse génétique visant à estimer la diversité génétique et le nombre de géniteurs participant à la reproduction.

L'analyse génétique, réalisée en partenariat avec le bureau d'études Scimabio, constitue un volet particulièrement innovant de cette étude. Il s'agit de la première application en France d'un protocole de suivi génétique de ce type sur une population naturelle de brochet à l'échelle d'un tronçon de cours d'eau. Cette approche a permis d'identifier précisément le nombre de géniteurs réellement impliqués dans la reproduction sur certaines frayères et d'évaluer le niveau de diversité génétique de la population, apportant des éléments déterminants pour la gestion piscicole du secteur.



Les écailles ont été utilisées pour déterminer l'âge des brochets



Brochet capturé sur l'Arroux à l'automne

Sur les 22 zones humides évaluées entre 2020 et 2025, seules trois, soit 14 %, sont actuellement fonctionnelles pour la reproduction du brochet. La majorité présente une fonctionnalité limitée, principalement en raison d'un défaut de connectivité hydraulique, d'un manque de supports de ponte ou d'une durée d'inondation insuffisante. Six zones humides ont été identifiées comme prioritaires à restaurer.

Le suivi de la reproduction met en évidence une forte variabilité interannuelle, dépendante des conditions hydrologiques. Malgré des débits printaniers défavorables en 2022 et 2023, une reproduction effective a été observée sur deux zones fonctionnelles, avec des densités parfois élevées. En cours d'eau, la population reste peu abondante et majoritairement composée d'individus juvéniles.

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans
Taille moyenne (en mm)	350	469	580	671
Ecart type	36	65	64	63

Taille moyenne des brochets sur l'Arroux de 1 an à 4 ans déterminée grâce à l'étude scalimétrique

L'analyse génétique révèle un risque significatif de perte de diversité génétique, particulièrement marqué sur les secteurs amont, en lien avec l'inefficacité de certaines frayères. Les annexes durablement connectées (bras morts) se révèlent nettement plus productives que les zones à connexion temporaire.

L'étude confirme par ailleurs la forte mobilité de l'espèce et souligne la nécessité d'une continuité écologique fonctionnelle à l'échelle de l'ensemble du linéaire. Les travaux récents de restauration de la continuité, tels que l'arasement du barrage de Saint-Andoche ont montré des effets positifs

Les priorités de gestion sont claires : restaurer un nombre limité mais stratégiquement réparti de zones de reproduction efficaces en privilégiant les bras morts, garantir une connectivité hydraulique permanente et engager un diagnostic morphologique du lit mineur afin de mettre en œuvre des actions de restauration de la qualité de l'Arroux.

👉 Pour en savoir plus, les rapports sont consultables via ce QR code :



II.3 Travaux de restauration de frayère à brochet

Dans le prolongement des études engagées sur le fonctionnement des habitats de reproduction du brochet, la Fédération a poursuivi en 2025 une démarche opérationnelle de restauration ciblée des frayères. Ces interventions s'inscrivent dans une logique progressive : diagnostiquer, hiérarchiser, restaurer, en concentrant les efforts sur des sites identifiés comme stratégiques pour la viabilité des populations.

L'année 2025 marque à la fois la concrétisation de travaux issus des études antérieures de la population de Brochet de l'Arroux entre Dracy-Saint-Loup et Etang-sur-Arroux et la préparation de nouvelles opérations sur d'autres bassins versants étudiés en 2024 comme celui de l'Arconce dans le bocage Charollais.

Au total, 6 projets de restauration de frayères à brochet ont été engagés dans cette dynamique :

- deux réalisations concrètes de travaux sur l'Arroux à Etang sur Arroux et à Laizy,
- un avant projet de travaux sur le bassin de l'Arroux à Autun,
- deux avant-projets sur le bassin de l'Arconce, sur les secteurs de Charolles et Poisson,
- un avant projet sur la Blaine (bassin versant de la Seille), à la demande de l'AAPPMA de Louhans.

Cette répartition illustre la volonté de la Fédération de déployer une stratégie cohérente à l'échelle départementale, en articulant travaux réalisés et projets en préparation, et en veillant à une répartition équilibrée des interventions sur les différents bassins.

3.1 Travaux de restauration réalisés en 2025 – Bassin de l'Arroux

À la suite de l'étude pluriannuelle de la population de brochet de l'Arroux (2022–2025), plusieurs zones humides ont été identifiées comme prioritaires pour la restauration de leur fonctionnalité en tant que frayères. Sur ce secteur, la dégradation de la population de brochet et le très faible nombre de zones de reproduction fonctionnelles ont conduit à engager des travaux ciblés.

a Bras mort des Petits Lancerons à Laizy

Le bras mort des Petits Lancerons a été identifié comme présentant un potentiel de restauration intéressant pour la reproduction du brochet. Une étude d'avant-projet a été menée afin de réaliser un état des lieux précis du site (relevé topographique, inventaire des habitats et inventaire piscicole) et de définir les actions de restauration adaptées.

Sur la base de cette étude, des travaux de restauration ont été réalisés à l'automne 2025 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) visant à améliorer la connectivité hydraulique et la fonctionnalité de la zone humide.



Le bras mort des Petits Lancerons avant travaux



Le bras mort des Petits Lancerons juste après travaux

👉 Le rapport complet est consultable via ce QR code :



b Frayère des Chaintrés à Étang-sur-Aroux

La frayère des Chaintrés a également été identifiée comme prioritaire à restaurer à l'issue de l'étude brochet de l'Aroux amont. Une étude préalable réalisée en 2023 a permis de caractériser précisément le site et de définir les travaux nécessaires. Ceux-ci ont été mis en œuvre à l'automne 2025 par le SMBVAS, avec pour objectif de restaurer durablement le rôle de frayère de cette zone humide.



Frayère des Chaintrés



Travaux de terrassement d'un fossé et pose d'un ouvrage de gestion hydraulique

👉 Le rapport complet est consultable via ce QR code :



👉 *Ces deux opérations illustrent le passage d'une phase de diagnostic à une phase opérationnelle, fondée sur une hiérarchisation préalable des enjeux et des sites.*

3.2 Etudes préalables et projets en cours – Bassins de l'Arroux, de l'Arconce et de la Seille

a Zone humide du Guilloury à Autun (bassin de l'Arroux)

Dans le prolongement des travaux engagés sur l'Arroux, la zone humide du Guilloury a été retenue comme prioritaire pour une restauration future. Une étude avant travaux a été menée afin de réaliser un état des lieux complet du site (topographie, habitats, peuplement piscicole) et de définir les actions de restauration envisageables.

Cette étude servira de base à la mise en œuvre de travaux programmés dans le cadre du Contrat Territorial Arroux–Mesvrin–Somme à partir de 2026.



Le bras mort du Guilloury à Autun

👉 Le rapport complet est consultable via ce QR code :

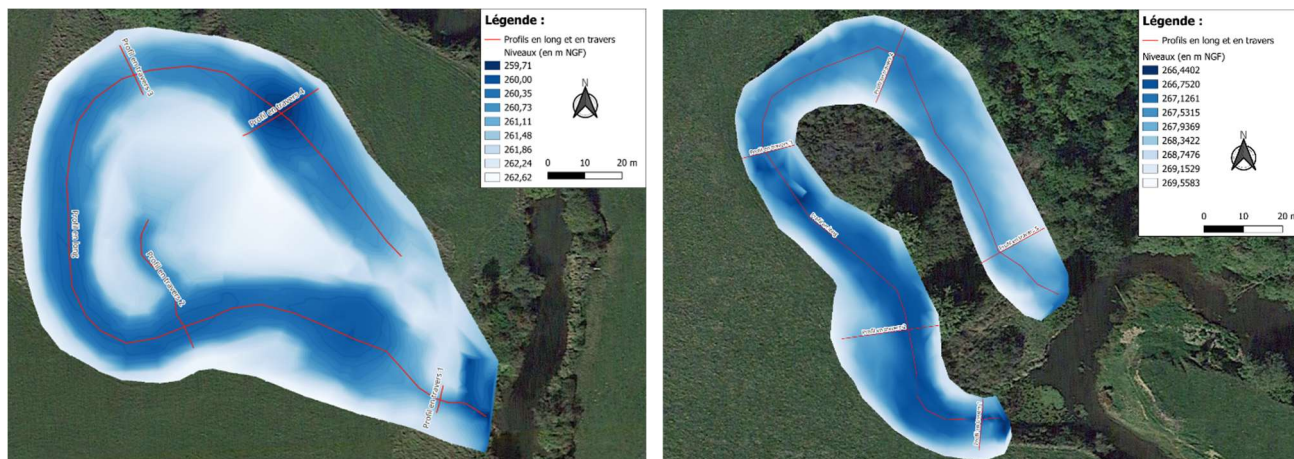


b Bassin de l'Arconce – Communes de Poisson et Lugny-lès-Charolles

À la suite d'un diagnostic global des zones humides de l'Arconce réalisé en 2014 à partir de photographies aériennes et de visites de terrain, une quarantaine de sites ont été expertisés. Sur l'ensemble, deux zones humides ont été retenues pour des études approfondies en vue de leur restauration écologique : la zone humide de l'Embouche (Poisson) et la zone humide des Davots (Lugny-lès-Charolles), toutes deux correspondant à d'anciens méandres de l'Arconce.

Les études menées en 2025 ont combiné relevés topographiques GNSS, suivis des niveaux d'eau, inventaires des habitats et inventaires piscicoles. Les résultats montrent que ces sites présentent un fort potentiel écologique, mais que leur fonctionnalité est actuellement limitée par une connectivité hydraulique insuffisante et une surface d'envolement limitée.

Sur la base de ces constats, plusieurs scénarios de restauration ont été élaborés pour chaque site, visant à améliorer la connectivité hydraulique et à sécuriser l’ennoyage des habitats. Ces propositions seront présentées au Syndicat Mixte de l’Arconce et de ses affluents (SMAAA) en 2026 en vue d’une éventuelle mise en œuvre des travaux.



Caractéristiques topographiques des deux frayères étudiées

👉 Les rapports complets ne sont pas encore diffusés à la parution de ce rapport d’activité. Il est néanmoins possible de consulter les résultats du diagnostic générale des frayères à brochet de l’Arconce entre Charolles et la confluence avec la Loire via ces QR codes :



c Bassin de la Seille – Zone humide du Moulin de la Blaine à Louhans

À la demande de l’AAPPMA de Louhans, une étude préalable a été menée sur la zone humide du Moulin de la Blaine, anciennement drainée et occupée par une peupleraie. L’étude, conduite entre fin 2024 et 2025, a reposé sur un relevé topographique, un suivi des niveaux d’eau, un inventaire des habitats et un inventaire piscicole.

Les résultats montrent un site fortement dépendant de la gestion hydraulique du moulin, avec une instabilité des niveaux d’eau limitant sa fonctionnalité piscicole. Malgré la présence d’habitats favorables à la ponte, la reproduction du brochet reste contrainte par l’absence de rétention durable de l’eau. Les perspectives portent sur la mise en œuvre de travaux de restauration hydraulique et écologique afin de stabiliser les niveaux d’eau et de restaurer une fonctionnalité effective de frayère.



Zone humide du moulin de Blaine

L’étude et la rédaction du rapport d’étude sont toujours en cours en ce début d’année 2026.

II.4 Synthèse et perspectives

L'ensemble des actions menées en 2025 confirme que la restauration des populations de brochet ne peut reposer sur des mesures isolées. Elle nécessite une approche intégrée, combinant connaissance fine des populations, restauration des zones humides de reproduction, amélioration du fonctionnement global des cours d'eau, mais également la mise en place de mesures de gestion halieutique adaptées.

À ce titre, la mise en œuvre de la fenêtre de capture (60–80 cm) constitue un levier complémentaire important. Cette mesure réglementaire impose aux pêcheurs de ne conserver que les individus compris dans cette tranche de taille, permettant ainsi de protéger les jeunes brochets en phase de croissance ainsi que les grands reproducteurs, essentiels au maintien d'une diversité génétique et d'un potentiel reproducteur élevé. Elle vise à optimiser la dynamique de population en conciliant exploitation halieutique et préservation de l'espèce.

Les résultats obtenus confortent la pertinence de la stratégie engagée par la Fédération, tout en soulignant la nécessité de poursuivre et d'amplifier les actions de restauration, notamment en garantissant une connectivité hydraulique durable et en intégrant ces enjeux dans une réflexion plus large sur la morphologie et la gestion des cours d'eau.

III Comprendre et anticiper les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques

Face à l'augmentation des épisodes de fortes chaleurs et aux évolutions climatiques observées ces dernières années, la question de la température de l'eau constitue désormais un paramètre central dans la gestion des milieux aquatiques.

Depuis 2018, la Fédération a progressivement structuré un dispositif départemental de suivi thermique visant à objectiver ces évolutions et à disposer d'indicateurs fiables pour orienter les actions de gestion et de restauration.

En 2025, cet axe s'est articulé autour de trois volets complémentaires :

- le renforcement du réseau départemental de suivi thermique,
- des investigations spécifiques sur la stratification thermique des milieux profonds,
- des études ciblées sur des petits affluents à enjeux locaux.

III.1 Réseau départemental de suivi thermique – Résultat 2025

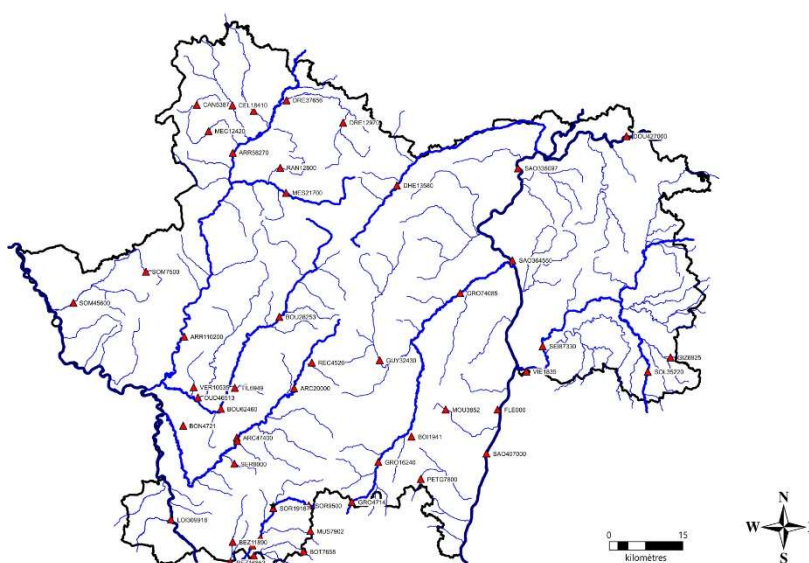
L'année 2025 marque une évolution significative du réseau départemental de suivi thermique, avec un passage de 31 à 53 stations instrumentées, soit une augmentation de près de 70 %. Cette extension s'est opérée entre autres dans le cadre de partenariats avec plusieurs syndicats de bassins versants, intégrant le suivi thermique aux contrats territoriaux et aux démarches locales de gestion des milieux aquatiques.

Par ailleurs, un partenariat a été formalisé avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre de l'Observatoire de l'eau, permettant désormais l'intégration des données thermiques de la Fédération dans le dispositif départemental de suivi des ressources en eau. Cette reconnaissance renforce la place du réseau thermique comme outil structurant à l'échelle du territoire.

Sur les 38 stations disposant d'une chronique estivale complète exploitable, la température maximale enregistrée en 2025 a atteint 34 °C sur la Vieille Seille à la Truchère, où la moyenne journalière maximale a également dépassé 31°C.

L'analyse par typologie piscicole confirme une « tension thermique » significative en 2025.

Parmi les 15 stations où la truite commune est considérée comme espèce repère, 7 dépassent le seuil critique de 19 °C en moyenne des moyennes journalière sur les 30 jours consécutifs les plus chauds.



Réseau de suivi thermique de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire

Concernant les 13 stations comportant le brochet comme espèce repère, 7 dépassent le seuil critique de 24 °C sur cette même période, dont 4 stations enregistrent des moyennes supérieures à 26 °C sur les 30 jours consécutifs les plus chauds.

Ces résultats montrent que les épisodes thermiques observés en 2025 ne se limitent pas à quelques pics ponctuels, mais traduisent des régimes estivaux durablement élevés sur de nombreux secteurs du département.

Ces conditions thermiques soutenues exercent une pression directe sur les espèces thermosensibles, en particulier les salmonidés, dont les stades juvéniles sont particulièrement vulnérables. Elles contribuent probablement à expliquer certaines faibles abondances observées sur plusieurs bassins versants au cours des dernières années.

Au-delà des valeurs ponctuelles, c'est la répétition de ces régimes estivaux élevés qui constitue un facteur structurant pour l'évolution des peuplements piscicoles, renforçant la nécessité d'intégrer la contrainte thermique dans les stratégies de gestion et de restauration des milieux aquatiques.

👉 L'ensemble des résultats obtenus dans nos suivis thermique annuel est consultable via ce QR code :



III.2 Expérimentation et outils innovants : étude de la stratification thermique verticale estivale de la Saône et de ses gravières connectées

Dans un contexte de réchauffement climatique marqué par la multiplication des épisodes de fortes chaleurs, la question de l'existence de refuges thermiques en profondeur constitue un enjeu majeur pour les espèces aquatiques. L'hypothèse étudiée était la suivante : les milieux profonds, et notamment les gravières connectées à la Saône, peuvent-ils offrir des zones d'eau significativement plus fraîches en période estivale ?

Afin de tester cette hypothèse, un dispositif expérimental de mesure verticale a été conçu et déployé : un train de sondes permettant d'enregistrer la température de l'eau de la surface jusqu'au fond. Trois sites représentatifs situés autour de Mâcon ont été retenus : un secteur du lit principal de la Saône et deux gravières connectées, sélectionnées pour leurs profondeurs importantes.



Bouée matérialisant le train de sondes

Les mesures réalisées lors d'une journée estivale durant les heures les plus chaudes mettent en évidence des comportements thermiques très contrastés :

Dans le lit principal de la Saône, la différence de température entre la surface et 10 mètres de profondeur n'a été que de 0,8 à 0,9 °C, traduisant un brassage efficace de la colonne d'eau et l'absence de stratification thermique marquée.

À l'inverse, dans les gravières connectées, une stratification thermique nette a été observée, avec des écarts de 11 °C pour l'une et de 13 °C pour l'autre entre la surface et le fond, confirmant l'existence de couches d'eau nettement plus fraîches en profondeur.

Ces résultats démontrent que la rivière et ses annexes anthropiques ne réagissent pas de manière homogène aux fortes chaleurs estivales. Les gravières profondes peuvent, d'un point de vue strictement thermique, constituer des zones de refuge potentielles.

Toutefois, la seule dimension thermique ne suffit pas à qualifier ces milieux comme favorables aux poissons. Le niveau d'oxygénation des couches profondes n'a pas été mesuré lors de cette campagne et pourrait conditionner fortement l'utilisation réelle de ces zones par les espèces piscicoles. Une eau plus fraîche mais appauvrie en oxygène pourrait limiter leur fonctionnalité biologique.

Malgré certaines contraintes techniques (dysfonctionnement ponctuel de sondes et durée limitée des mesures), cette première expérimentation est concluante sur le plan méthodologique. Elle valide la faisabilité du protocole et confirme l'intérêt d'une approche verticale pour caractériser finement le fonctionnement thermique des milieux profonds. Une seconde campagne hivernale a été réalisée sur les mêmes sites avec du matériel fiabilisé ; les données sont actuellement en cours de traitement.

À terme, ces travaux permettront d'intégrer la dimension verticale du fonctionnement thermique dans les stratégies de gestion piscicole et d'adaptation des milieux face au changement climatique.



Mise en place du train de sondes

III.3 Analyse thermique ciblée des petits affluents de la Saône (secteur de Sennecey-le-Grand)

Dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle de restauration des milieux aquatiques portée par la Communauté de communes Entre Saône et Grosne, la Fédération a réalisé un suivi thermique ciblé sur deux petits affluents de la Saône : le ruisseau de Sennecey et le bief de Merdery.

Huit sondes thermiques ont été déployées entre juin 2024 et janvier 2025 afin de caractériser finement le régime thermique estival de ces cours d'eau de faible gabarit.

Les résultats mettent en évidence une forte hétérogénéité thermique le long des profils étudiés :

- Sur les secteurs amont du bief de Merdery, les températures estivales ont atteint 30,4 °C, avec de fortes amplitudes journalières, en lien avec des débits faibles et une absence d'ombrage.
- À l'inverse, les secteurs médians présentent des températures nettement plus modérées et stables, avec des maxima de 22,6 °C, probablement en lien avec des apports d'eaux souterraines.
- En aval, les températures augmentent de nouveau, corrélées à une ripisylve peu développée et à un déficit d'ombrage.

Ces observations montrent que, sur ces petits cours d'eau, les pressions locales (déficit de ripisylve, altération hydromorphologique, faibles débits) jouent un rôle déterminant dans l'élévation des températures, en complément du signal climatique global.

Du point de vue biologique, les conditions estivales observées sont régulièrement défavorables aux espèces thermosensibles telles que la truite fario et le chabot, dont les seuils de tolérance sont dépassés. À l'inverse, les espèces plus tolérantes à la chaleur (spirulin, vandoise, barbeau fluviatile) apparaissent mieux adaptées à ces régimes thermiques.

Cette étude confirme que, sur les petits affluents, les marges de manœuvre locales (restauration de la ripisylve, amélioration de la morphologie et du soutien d'étiage) constituent des leviers d'action concrets pour atténuer les effets du réchauffement et restaurer des conditions plus favorables aux espèces exigeantes.

III.4 Bilan et dynamique engagée – Axe thermie

L'année 2025 marque une étape importante dans la structuration et l'extension du suivi thermique départemental. L'augmentation du nombre de stations instrumentées, le développement de partenariats avec les syndicats de bassins versants et l'intégration des données au sein de l'Observatoire départemental de l'eau témoignent de l'engagement de la Fédération dans la compréhension des effets du changement climatique.

Dans cette dynamique, la Fédération a engagé en 2025 la mise en place, à compter de 2026, de dispositifs de suivi reposant sur des sondes télétransmises. Ces outils permettront un accès en temps réel aux données thermiques et faciliteront, si nécessaire, la diffusion d'alertes auprès des services gestionnaires de l'eau en cas de dépassement de seuils critiques.

IV Préserver les espèces patrimoniales et la biodiversité spécifique

Au-delà des suivis généraux des peuplements piscicoles, la Fédération conduit des actions ciblées sur des espèces présentant un intérêt patrimonial ou une sensibilité particulière aux pressions environnementales.

Ces interventions visent à documenter l'état de conservation de ces espèces, à identifier les facteurs de vulnérabilité et à orienter les mesures de gestion ou de restauration nécessaires à leur maintien.

En 2025, cet axe a principalement concerné le suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches.

IV.1 Prospection des populations d'écrevisses à pattes blanches – site Natura 2000 du Pont du Roi



Prospection nocturne pour l'inventaire astacicole

L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) constitue la seule espèce d'écrevisse autochtone présente dans les cours d'eau de Saône-et-Loire. Espèce patrimoniale à forte valeur écologique, elle a connu une régression marquée au cours des dernières décennies, en raison de sa sensibilité aux altérations hydromorphologiques, aux pollutions et aux agents pathogènes véhiculés par les espèces exotiques d'écrevisses.

Des inventaires astacicoles réalisés en 2007 puis en 2013 avaient permis d'identifier la présence de populations sur les ruisseaux de Pierre Luzière et de la Pâturage des Coupes, au sein du site Natura 2000 « Vallon de Canada et barrage du Pont du Roi ».

Dans un contexte marqué par des épisodes de sécheresses successifs particulièrement intenses ces dernières années, le Grand Autunois Morvan, structure animatrice du site Natura 2000, a missionné la Fédération en 2025 afin de réévaluer l'état de ces populations.

Les prospections réalisées ont permis de confirmer la présence de l'espèce sur certains secteurs. Toutefois, le nombre d'individus observés ainsi que le linéaire effectivement colonisé demeurent très faibles, traduisant une situation fragile et vulnérable.

Ces résultats soulignent la nécessité d'approfondir l'analyse des pressions susceptibles d'affecter le régime hydrologique des cours d'eau concernés, en particulier dans un contexte de récurrence des sécheresses estivales.

IV.2 Bilan de l'axe « espèce patrimoniale »

Les prospections réalisées en 2025 confirment la situation fragile de l'écrevisse à pattes blanches sur le territoire départemental. Espèce autochtone emblématique des petits cours d'eau de tête de bassin versant, elle constitue un indicateur particulièrement sensible de l'état écologique des milieux.

Au-delà des missions ponctuelles conduites dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000, la Fédération maintient depuis plusieurs années une attention constante portée à cette espèce patrimoniale. Son suivi contribue à mieux appréhender les dynamiques de dégradation des milieux les plus vulnérables et à orienter les réflexions en matière de préservation des petits cours d'eau.

V Suivi post-travaux et évaluation des impacts sur les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques sont régulièrement concernés par des opérations de restauration ou par des aménagements d'infrastructures susceptibles d'en modifier le fonctionnement. Dans ce contexte, la Fédération est sollicitée pour assurer des suivis techniques permettant d'évaluer l'évolution des habitats et des peuplements piscicoles.

Ces suivis s'inscrivent souvent dans des dispositifs pluriannuels et mobilisent des outils complémentaires (pêche électrique, analyses d'habitat, suivi thermique, mesure physico-chimique), contribuant à apporter un éclairage indépendant sur les effets des interventions réalisées.

En 2025, cet axe a porté sur le suivi d'une restauration morphologique ainsi que sur l'évaluation d'un aménagement routier majeur.

V.1 Suivi pluriannuel post-restauration – Mouge à Azé

Les travaux de restauration morphologique réalisés sur la Mouge à Azé ont consisté à replacer le cours d'eau dans son talweg naturel, à supprimer les contraintes artificielles liées à l'ancien tracé et à rétablir une continuité écologique plus fonctionnelle. L'objectif était de redonner au cours d'eau un fonctionnement hydraulique et morphologique plus proche de son état naturel, favorable à la dynamique des habitats et des peuplements piscicoles.

Depuis la mise en œuvre de ces travaux (2021), un suivi pluriannuel est conduit afin d'évaluer progressivement leurs effets. Ce suivi repose sur une approche intégrée mobilisant plusieurs outils complémentaires :

- inventaires piscicoles par pêche électrique,
- mesures d'habitat selon le protocole CARHYCE,
- suivi thermique,
- analyses ponctuelles de qualité physico-chimique de l'eau.

En 2025, les inventaires piscicoles mettent en évidence un recrutement important en truitelles sur la station restaurée (136 kg/ha) ainsi que sur une station située plus en amont. Cette dynamique s'inscrit dans une année globalement favorable au recrutement de la truite commune, phénomène également observé sur d'autres bassins versants du département. Ce constat confirme néanmoins que le tronçon restauré ne constitue pas un obstacle à l'installation des jeunes stades.



La Mouge à Azé – secteur restauré

En revanche, l'absence de truites adultes observée sur la station restaurée pourrait traduire un déficit d'habitats adaptés aux stades plus âgés. Cette hypothèse devra être confrontée aux résultats définitifs des analyses d'habitat actuellement en cours de traitement.

Les données thermiques et physico-chimiques sont également en cours de consolidation et feront l'objet d'une validation technique avant diffusion.

L'année 2025 constitue ainsi une étape supplémentaire dans l'évaluation progressive du fonctionnement du cours d'eau après sa remise dans son talweg naturel.



Truite de la Mouge à Azé

V.2 Suivi post-aménagement – Raccordement A406 / RN79 sur la Petite Grosne

Les travaux de mise en 2 x 2 voies de l'ex RN79, réalisés en 2018 et 2019 par la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), ont concerné le secteur sud de Mâcon et le bassin versant de la Petite Grosne.

Des inventaires piscicoles avaient été réalisés en 2016 dans le cadre des études environnementales préalables. Un suivi post-travaux a été engagé en 2022 afin d'évaluer les incidences de l'aménagement et de sa mise en exploitation. En 2025, ces inventaires ont été reconduits dans une logique de suivi à plus long terme.

Trois stations situées sur la Petite Grosne aval (communes de Charnay-Lès-Mâcon, Mâcon et Varennes-les-Mâcon) ont ainsi été échantillonnées.

Les résultats sont actuellement en cours d'analyse et permettront d'apprécier l'évolution des peuplements piscicoles depuis la mise en service de l'infrastructure.

V.3 Bilan – Axe : Suivi et expertise technique

Les actions conduites en 2025 illustrent le rôle d'expertise technique exercé par la Fédération auprès des maîtres d'ouvrage publics et des partenaires institutionnels. Qu'il s'agisse de projets de restauration écologique ou d'aménagements d'infrastructures, la mise en œuvre de suivis pluriannuels permet d'objectiver les évolutions des milieux et d'apporter des éléments d'aide à la décision.

Ces missions, parfois engagées sur plusieurs années, contribuent à inscrire les projets d'aménagement dans une logique d'évaluation continue et d'amélioration progressive des pratiques.

VI Régulation du cormoran et opérations de sauvetage piscicole

La Fédération est régulièrement amenée à intervenir dans des situations nécessitant une action ciblée sur les peuplements piscicoles.

Ces interventions peuvent relever :

- soit d'un cadre réglementaire spécifique, comme dans le cas de la régulation du Grand Cormoran,
- soit d'actions opérationnelles directes telles que les opérations de sauvetage piscicole lors de travaux ou de perturbations hydrauliques.

Si ces deux domaines répondent à des logiques différentes, ils traduisent néanmoins un même objectif : préserver les équilibres piscicoles et accompagner le réseau associatif dans la gestion durable des milieux aquatiques.

VI.1 Régulation du Grand Cormoran

En 2025, la Fédération a conduit une étude approfondie visant à démontrer l'impact du Grand Cormoran sur les peuplements piscicoles des eaux libres du département (rivière comme plans d'eau).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre national porté par la Fédération Nationale de la Pêche en France, et repose sur les dispositions prévues par l'arrêté interministériel du 24 février 2025 encadrant les dérogations relatives au Grand Cormoran, ainsi que sur le guide ministériel des bonnes pratiques publié en novembre 2025.

La Fédération a veillé à respecter scrupuleusement l'ensemble des préconisations méthodologiques et réglementaires fixées par ces textes, tant dans la sélection des espèces retenues que dans la définition des secteurs à enjeux et l'argumentation scientifique développée.

Il convient de rappeler que, bien que de nombreux travaux scientifiques nationaux et internationaux aient déjà documenté l'impact du Grand Cormoran sur les peuplements piscicoles, le cadre réglementaire impose une démonstration territorialisée et actualisée des enjeux locaux.

La réalisation de cette étude répond donc à une exigence réglementaire indispensable pour permettre l'examen d'une demande de régulation, et non à une remise en cause des connaissances scientifiques déjà établies.

Les travaux menés mettent en évidence que de nombreuses espèces piscicoles — et en particulier plusieurs espèces protégées ou patrimoniales — sont déjà soumises à des contraintes importantes : altération des habitats, modifications hydrologiques, pression climatique, fragmentation des milieux.



Grand cormoran – Phalacrocorax carbo sinensis

Dans ce contexte, la prédation exercée par le Grand Cormoran constitue une pression biologique supplémentaire qu'il apparaît nécessaire de prendre en compte dans une logique de gestion équilibrée des milieux aquatiques.

La Fédération a donc déposé, conformément au cadre réglementaire en vigueur, une demande de régulation ciblée sur les secteurs à enjeux identifiés.

À ce jour, nous demeurons dans l'attente de la décision des services de l'État.

Cette action représente un enjeu important pour le réseau associatif et pour les pêcheurs du département, attachés à la préservation durable des populations piscicoles.

VI.2 Opérations de sauvetage piscicole

Les opérations de sauvetage piscicole constituent une mission essentielle de la Fédération.

Elles interviennent lorsque des travaux d'aménagement — qu'il s'agisse de restaurations de milieux aquatiques, d'interventions sur les infrastructures routières, de chantiers hydrauliques ou de vidanges de canaux — entraînent un abaissement ou une mise à sec temporaire de sections de cours d'eau.

Sans intervention adaptée, ces situations peuvent provoquer des mortalités piscicoles massives.

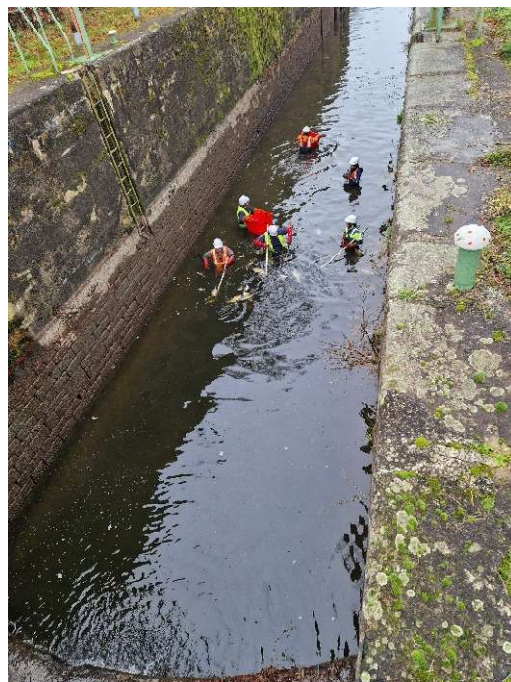


Opération de sauvetage piscicole sur la Mouge à Azé

Au fil des années, la Fédération s'est dotée des compétences techniques et des équipements nécessaires pour intervenir efficacement dans ces contextes. Les opérations sont conduites principalement par pêche électrique, dans le respect des protocoles en vigueur, afin de capturer les poissons présents et de les transférer vers des secteurs appropriés, offrant des conditions écologiques favorables à leur survie.

Ces interventions mobilisent des moyens humains et matériels importants, notamment un véhicule technique équipé (camion), du matériel de pêche électrique adapté aux différents contextes hydrauliques, ainsi qu'une organisation logistique permettant d'agir rapidement lorsque les conditions l'exigent.

Au-delà de la simple récupération de poissons, ces opérations traduisent un engagement fort en faveur de la préservation du vivant et de la limitation des impacts liés aux aménagements anthropiques.



Sauvetage piscicole dans une écluse du canal du centre

En 2025, la Fédération est intervenue à de nombreuses reprises afin de prévenir des mortalités piscicoles liées à des assècs temporaires ou à des travaux d'aménagement.

Au total, 16 opérations de sauvetage ont été réalisées sur l'année.

Sauvetages liés aux vidanges du Canal du Centre

(Demandeur : Voies Navigables de France)

Quatre opérations majeures ont été conduites dans le cadre des vidanges de biefs du Canal du Centre.

► Interventions réalisées :

- 06 janvier 2025 – Biefs 20/21 (Méd)
- 29 avril 2025 – Bief 23/24 (100 m)
- 2 décembre 2025 – Bief 5/6
- 17 décembre 2025 – Partie aval du bief 23/24

► Bilan quantitatif global 2025 – Canal du Centre :

Environ 1,6 tonnes de poissons ont été capturés et transférés, comprenant :

- Carpe : ~422 kg
- Brème : ~440 kg
- Silure : ~296 kg
- Sandre : ~155 kg
- Poissons blancs : ~252 kg
- Black-bass : ~44 kg
- Aspe : ~7 kg
- Brochet : ~3 kg
- Autres espèces (perche, carassin...)

Ces opérations mobilisent des moyens humains et matériels importants et nécessitent une coordination étroite avec les AAPPMA concernées.

La Fédération remercie les nombreux bénévoles ayant participé à ces interventions.



Sauvetage piscicole dans un bief du canal centre

Sauvetages liés à des travaux d'aménagement

En complément des interventions sur le canal, la Fédération est intervenue sur 12 opérations supplémentaires, réparties sur l'ensemble du département.

Ces interventions concernaient :

- Travaux routiers (RCEA – Blanzey)
- Travaux sur ponts et ouvrages hydrauliques
- Restaurations hydromorphologiques
- Suppression d'ouvrages (clapet)
- Travaux de continuité écologique

► Secteurs concernés en 2025 :

- Cosne (Damerey)
- Guye (Savianges)
- Méchet (St-Léger-sous-Beuvray)
- Ruisseau des Grusses (Bray)
- Ruisseau du Creux (Anost)
- Ruisseau des Curles (St-Désert)
- Orbize (Mellecey)
- Affluent de la Valence (Gruy)
- Affluent de la Bourbince (Volesvres)
- Mouge (Azé)
- Ruisseau des Prés de l'Étang (Mornay)

Ces opérations ont permis de préserver les peuplements piscicoles localement impactés par les travaux, en transférant les individus vers des secteurs adaptés.

L'année 2025 confirme le rôle essentiel de la Fédération dans la gestion opérationnelle des impacts liés aux aménagements anthropiques.

La multiplication des travaux d'infrastructures et d'opérations hydrauliques entraîne une sollicitation croissante des équipes techniques.

Ces interventions, réalisées par pêche électrique et transfert contrôlé des poissons vers des milieux appropriés, contribuent directement à limiter les pertes biologiques et à maintenir la fonctionnalité écologique des cours d'eau.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE ET COMMUNICATION

La Fédération de Pêche de Saône-et-Loire joue un rôle central dans l'organisation et le développement du loisir pêche à l'échelle départementale. Au-delà de la gestion des milieux et de la réglementation, elle agit pour rendre la pratique accessible, attractive et structurée sur l'ensemble du territoire.

Ce travail repose notamment sur l'amélioration des sites de pêche dont elle assure la gestion ou l'aménagement – création de postes accessibles aux personnes à mobilité réduite, mise en place de signalétique et valorisation de parcours identifiés – ainsi que sur des actions d'animation et de sensibilisation. Compte tenu de l'étendue du linéaire et de la diversité des propriétaires riverains, ces aménagements ciblés visent à structurer et sécuriser des points d'accès identifiés, sans pouvoir intervenir sur l'ensemble des berges.

À travers ses interventions, la Fédération contribue ainsi à faire de la pêche un loisir accessible au plus grand nombre, ancré dans le territoire et porteur de valeurs environnementales et sociales.

I Aménagements et accessibilité des sites

Dans la continuité des travaux réalisés sur certains étangs fédéraux, Fédération et AAPPMA poursuivent leurs actions visant à améliorer les conditions d'accueil des pêcheurs sur les sites dont elle assure la gestion.

Ces aménagements concernent notamment la création ou la rénovation de postes de pêche, l'installation de postes accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la mise en place ou l'actualisation de signalétique permettant d'identifier clairement les parcours et la réglementation applicable.

I.1 Poste de pêche PMR sur la Saône à Gigny-sur-Saône

Un nouveau poste de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite a été aménagé en bord de Saône, sur la commune de Gigny-sur-Saône.

Ce projet a été porté et conduit par l'AAPPMA *Les Amis du Port d'Ormes*, dont l'engagement et la mobilisation ont permis d'aboutir à la réalisation concrète de cet équipement. La Fédération a accompagné cette démarche en apportant son soutien technique et institutionnel.

La mise en œuvre de cet aménagement a également bénéficié du concours de nombreux partenaires : l'AAPPMA de Saint-Germain-du-Plain, la Fédération Nationale de la Pêche en France, la Commune de Gigny-sur-Saône, la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne, le Crédit Agricole Centre-Est et le Team Val de Saône 71.



Poste de pêche PMR de Gigny-sur-Saône

Cet équipement illustre la capacité du réseau associatif à porter des projets structurants au service de l'accessibilité et du développement du loisir pêche, dans une logique d'ouverture au plus grand nombre.

I.2 Signalétique et panneautage des sites

Dans le cadre de la structuration des parcours et de l'amélioration de la lisibilité de l'offre halieutique, de nouveaux panneaux d'accueil ont été installés sur plusieurs sites du département :

- Étang du Mont-du-Chat à La Chapelle-Thècle,
- Étangs des Moines à Paray-le-Monial,
- Étang de la Ciblière à Dommartin-lès-Cuiseaux.

Ces panneaux ont pour objectif de fournir aux pêcheurs une information claire et accessible dès leur arrivée sur site. Ils comprennent :

- une cartographie du site concerné,
- un texte de présentation,
- l'identification des principales espèces piscicoles présentes,
- les éléments réglementaires sous charte graphique FNPF,
- les logos des partenaires (Fédération de Pêche 71, FNPF, AAPPMA),
- un renvoi vers les ressources numériques (« Cliquez, Imprimez, Pêchez »).

Les supports sont réalisés en aluminium composite (épaisseur 6 mm), avec impression numérique haute définition et protection anti-UV, garantissant une bonne durabilité dans le temps.



Panneau d'accueil de l'étang de la Ciblière à Dommartin-les-Cuiseaux

II Animer et structurer la pratique

II.1 Le Junior Fishing Tour (JFT)

Le Junior Fishing Tour (JFT) est une compétition nationale à destination des jeunes pêcheurs de moins de 18 ans, mise en place depuis 2024 dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération de pêche sportive et le GIFAP (Groupement des Industries et Fabricants d'Articles de Pêche).

La Fédération de Pêche de Saône-et-Loire s'est engagée naturellement dans ce dispositif en faveur du renouvellement des pratiquants et de la structuration d'une filière jeune à l'échelle départementale.

Le Junior Fishing Tour comprend deux circuits :

- un circuit « carnassiers aux leurres »,
- un circuit « pêche au coup – poissons blancs ».

Chaque circuit est décliné en deux catégories d'âge :

- Juniors (U14),
- Espoirs (U18).

Ces rencontres se veulent accessibles et conviviales, tout en offrant une véritable dynamique compétitive pour les jeunes souhaitant progresser vers la pêche sportive. Les classements sont établis sur les deux meilleures manches de chaque participant, permettant de désigner des champions départementaux qualifiés pour les étapes régionales puis nationales.



Remise des prix JFT coup à Chalon-sur-Saône

Manches départementales 2025

En 2025, trois manches de chaque circuit ont été organisées sur différents sites du département :

Circuit Coup :

- 23 avril – Étang du Chêne aux Prêtres (Le Breuil) : 11 participants
- 20 septembre – Étang de Baulieu (Mâcon) : 19 participants
- 22 octobre – Étang du Breuil (Bourbon-Lancy) : 8 participants

Circuit Leurres :

- 30 avril – Réservoir de Berthaud (Saint-Eusèbe) : 26 participants
- 11 octobre – Lac de Montaubry (Le Breuil) : 18 participants
- 29 octobre – Gravières des Sablons (Crêches-sur-Saône) : 31 participants

Finale régionale Bourgogne–Franche-Comté

La finale régionale s'est déroulée le 28 juin 2025 à La Truchère (Saône-et-Loire), réunissant 36 jeunes qualifiés issus des différents départements de la région :

- 19 en catégorie Juniors (U14),
- 17 en catégorie Espoirs (U18).

Les deux premiers de chaque catégorie ont décroché leur qualification pour la finale nationale. Parmi eux figuraient trois compétiteurs de Saône-et-Loire : Arthur Versailles (U14), Lenny Dion et Joseph Pallegoix (U18).



Finale régionale du JFT leurre organisée par la Fédération à la Truchère

Finale nationale

Les premières finales nationales du Junior Fishing Tour se sont tenues le 6 septembre 2025 à Cloyes-les-Trois-Rivières (Eure-et-Loir).

Sept jeunes issus des circuits de Saône-et-Loire s'étaient qualifiés pour cette étape nationale :

Circuit Leurres :

- U14 : Arthur Versailles, 3^e sur 24 participants,
- U18 : Lenny DION (NC - pas de poisson maillé) et Joseph PALLEGOIX (NC - pas de poisson maillé) sur 24 participants.

Circuit Coup :

- U14 : : Léna CROENNE (15^{ème}) et Lucien PIRAT (13^{ème}) sur 22 participants,
- U18 : Morgan Chanel, 4^e, et Yolan Croenne, 8^e sur 23 participants.

Plusieurs jeunes du département se sont ainsi distingués au niveau national, confirmant la dynamique engagée en faveur de la jeunesse et la qualité de l'accompagnement mis en place.

II.2 Le Challenge carnassier 2025

Le Challenge Carnassier constitue un rendez-vous départemental dédié à la pêche des carnassiers en bateau. Il s'inscrit dans une dynamique collective associant les AAPPMA du territoire et la Fédération.

En amont de la finale départementale, plusieurs manches qualificatives ont été organisées par les AAPPMA de Crèches-sur-Saône, Mâcon, Chalon-sur-Saône, Verdun-sur-le-Doubs et Louhans. À l'issue de chacune de ces manches, cinq équipages ont obtenu leur qualification pour la finale fédérale.

La finale 2025 s'est déroulée le samedi 8 novembre sur le Réservoir de Montaubry au Breuil, réunissant 25 équipages composés chacun de deux pêcheurs.

Pour cette sixième édition, 28 poissons maillés ont été comptabilisés :

- 11 perches (> 20 cm),
- 13 brochets,
- 4 sandres.

Plus de 30 brochets non maillés ont également été capturés, illustrant la bonne dynamique de reproduction naturelle observée sur le site.

Podium 2025

Les vainqueurs de cette édition sont :

- Gérald Charbonnier et Samir Bentabet, avec un total de 1 640 points (big fish : brochet de 91 cm et sandre de 73 cm),
- Sylvain Seer et Dimitri Seer, avec 1 495 points,
- Tommy Colin et Rémi Jacquesson, avec 1 385 points.



Sandre capturé lors de la finale



Podium de la finale

Dotations

La Fédération a attribué des lots attractifs aux trois premiers équipages :

- 1er : séjour de pêche d'une semaine en Estrémadure (Espagne),
- 2e : séjour d'une semaine en gîte au Lac Saint-Étienne-Cantalès (Cantal),
- 3e : séjour d'une semaine en chalet ou mobil-home en Bourgogne,

Les équipages classés de la 4e à la 25e place ont également bénéficié de lots de participation.

Au-delà de l'aspect compétitif, le Challenge Carnassier participe à la dynamique halieutique départementale en fédérant les AAPPMA autour d'un projet commun et en valorisant les parcours du territoire.

II.3 Animations pêche et Fête de la pêche

Animations pêche 2025

En 2025, la Fédération a poursuivi son programme d'animations pêche sur l'ensemble du territoire départemental. Ces actions ont été encadrées par deux animateurs diplômés BPJEPS, intervenant auprès de différents publics.

Ces animations ont permis de proposer une diversité de techniques et de formats, s'adressant aussi bien aux jeunes qu'au grand public. Elles participent à la transmission des savoir-faire, à la découverte de nouvelles pratiques et à l'accompagnement vers une pratique autonome et responsable.

Les techniques abordées en 2025 ont notamment été :

- pêche à la mouche,
- feeder,
- carpodrome,
- pêche des carnassiers,
- float-tube,
- pêche de l'écrevisse.

Elles se sont déroulées sur différents sites du département, notamment à Autun, Mâcon, Ormes, Torcy, Paray-le-Monial, Digoin et Fleurville.



Animation pêche auprès des jeunes au carpodrome de l'Etang Chardon

Le détail des animations réalisées est présenté dans le tableau ci-dessous :

Date	Technique	Public	Site
Mercredi 26 février	Mouche	Tout public	Etang des Cloix - Autun
Mercredi 5 mars	Mouche	Tout public	Etang des Cloix- Autun
Jeudi 24 avril	Mouche	Tout public	Etang des Cloix - Autun
Vendredi 25 avril	Feeder	12-18 ans	Darses Sud de Mâcon
Lundi 28 avril	Carpodrome	12-18 ans	Etang Chardon - Ormes
Mercredi 2 juillet	Carnassiers	Tout public	La Saône – Mâcon
Mercredi 23 juillet	Float-tube	12-18 ans	Lac de Torcy-Neuf - Torcy
Vendredi 25 juillet	Float-tube	12-18 ans	Lac de Varennes-lès-Mâcon
Mardi 29 juillet	Carpodrome	12-18 ans	Etang Chardon - Ormes
Vendredi 1 ^{er} août	Feeder	12-18 ans	Darse Sud – Mâcon
Mardi 5 août	Carpodrome	12-18 ans	Etang des Moines – Paray-le-Monial
Mardi 19 août	Ecrevisse	Tout public	Gravière de Fleurville
Mercredi 20 août	Carnassiers	Tout public	La Saône - Mâcon
Jeudi 21 août	Ecrevisse	Tout public	Etang Baulieu - Mâcon
Mardi 26 août	Carnassiers	Tout public	Canal du Centre – Digoin

Fête de la pêche à Chalon-sur-Saône

La deuxième édition de la Fête de la pêche à Chalon-sur-Saône s'est tenue le 27 septembre 2025. Organisé selon un rythme biennal, cet événement constitue un rendez-vous structurant pour la promotion du loisir pêche à l'échelle départementale.

La manifestation a été portée conjointement par la Ville de Chalon-sur-Saône, l'AAPPMA de Chalon-sur-Saône et la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire. L'AAPPMA de Chalon-sur-Saône a joué un rôle central dans l'organisation, tant dans la préparation logistique que dans la mobilisation des bénévoles. En 2025, près de 70 bénévoles ont contribué au bon déroulement de la journée.

La Fête de la pêche a proposé au public une approche large et accessible de la pratique. Des animations et initiations gratuites ont été organisées autour de différentes techniques : pêche au coup, pêche aux leurres, pêche de la carpe, découverte du matériel et démonstrations. Environ 100 enfants et adultes ont ainsi pu s'initier aux différentes pratiques proposées.

Une brocante dédiée au matériel de pêche a complété l'événement et a attiré un public nombreux, contribuant à la convivialité et à l'attractivité de la manifestation.

Cette édition a rassemblé près de 1 000 visiteurs, confirmant l'intérêt du public pour ce rendez-vous et la dynamique engagée autour du loisir pêche sur le territoire.



Ouverture de la journée par les élus locaux et les élus du système associatif de la pêche

II.4 Concours photo 2025

La Fédération de Pêche de Saône-et-Loire a organisé en 2025 la sixième édition de son concours photo départemental. Ouvert gratuitement à tous les détenteurs d'une carte de pêche en Saône-et-Loire, ce concours vise à valoriser la pratique de la pêche ainsi que les milieux aquatiques du département à travers le regard des pratiquants.

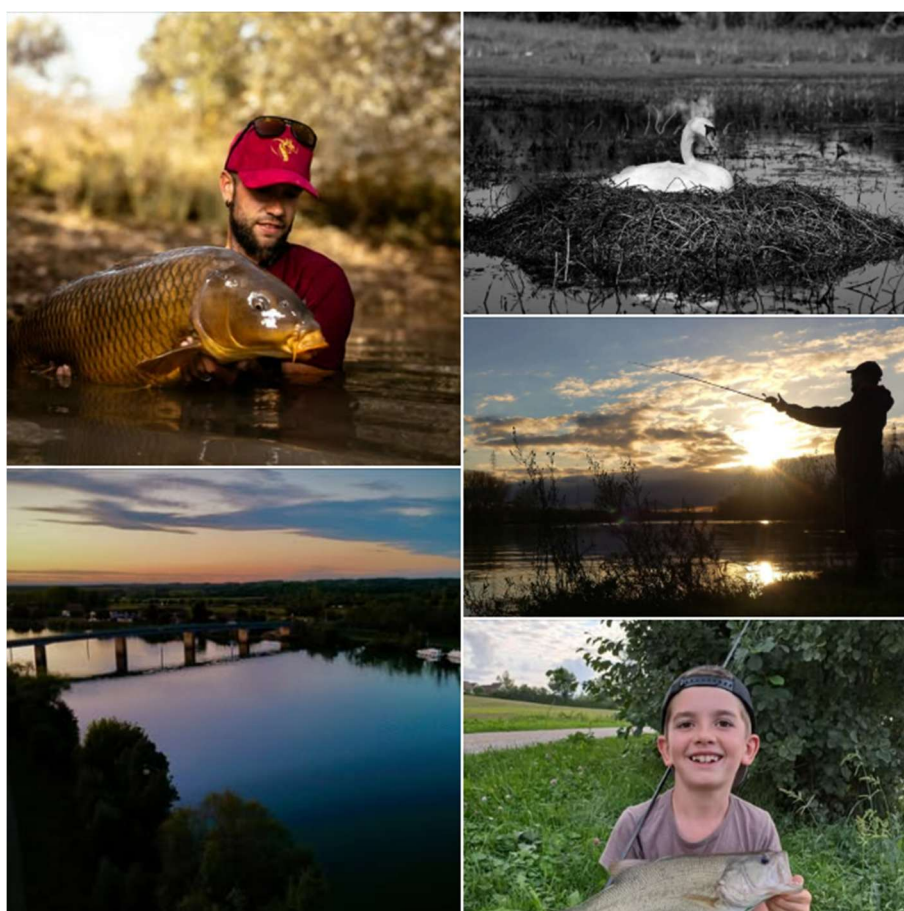
Au total, 51 participants ont proposé des clichés répartis dans cinq catégories :

- Vos captures,
- Paysage,
- Faune & flore,
- Action de pêche,
- Spécial jeunes (-18 ans).

Les lauréats 2025 sont :

- Melvyn Viard (Vos captures),
- Maxime Cornet (Paysage),
- Frédéric Dechelotte (Faune & flore),
- Jérémy Dupuy (Action de pêche),
- Firmin Ram (Catégorie jeunes -18 ans).

Ce concours constitue un outil de valorisation de la richesse halieutique et paysagère du territoire, tout en favorisant l'implication des pêcheurs dans la mise en avant de leur pratique.



Les meilleurs photographies du concours 2025

III Sensibiliser et représenter la pêche dans le territoire

Au-delà de l'animation et de la structuration du loisir pêche, la Fédération intervient également dans des actions de sensibilisation environnementale et de représentation institutionnelle. Ces engagements permettent de valoriser la pêche comme activité responsable, étroitement liée à la qualité des milieux aquatiques et à la préservation des écosystèmes.

III.1 J'aime la nature propre

La Fédération et les AAPPMA de Saône-et-Loire se sont de nouveau mobilisées en 2025 dans le cadre de l'opération nationale « J'aime la Nature Propre », portée par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Cette action vise à rassembler le tissu associatif local et le grand public autour d'un objectif commun : contribuer à la propreté des milieux naturels et sensibiliser à la problématique des déchets abandonnés.

L'édition 2025 a connu une forte mobilisation sur le territoire, avec une augmentation significative du nombre de sites de collecte par rapport à l'année précédente.

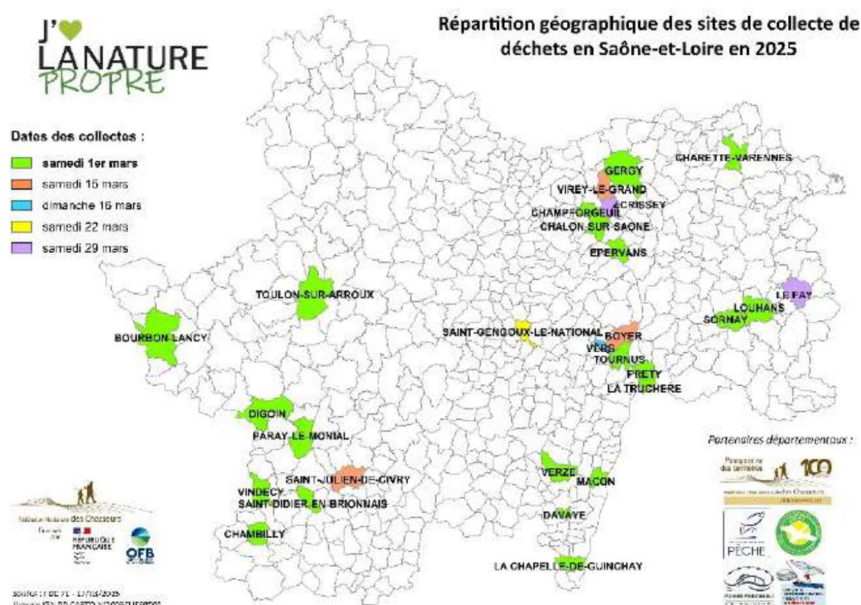
Au total, 30 sites ont été organisés dans le département, principalement en bord de cours d'eau (Saône, Loire, Arroux, Bourbince, Doubs...), mais également en milieux terrestres : chemins, bois, zones rurales et périurbaines.

Bilan 2025 :

- 30 sites de collecte (dont 2 opérations organisées en milieu scolaire),
- 713 participants mobilisés,
- 113,8 m³ de déchets collectés.

L'ensemble des sites était ouvert au grand public, sans inscription préalable, favorisant une participation large et intergénérationnelle.

Cette opération illustre l'engagement du réseau associatif de la pêche dans une démarche citoyenne et environnementale, en cohérence avec les missions de préservation des milieux aquatiques.



Sites de collecte des déchets lors de la journée « J'aime la nature propre »

III.2 Animations scolaires de sensibilisation au milieu aquatique

La Fédération est intervenue en 2025 auprès de plusieurs établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves aux enjeux liés aux milieux aquatiques.

Ces actions ont été menées dans deux cadres distincts.

D'une part, des interventions ont été réalisées dans le cadre du contrat de rivière du Sornin porté par le SYMISOA. Il s'agit d'un programme partenarial associant les Fédérations de pêche de la Loire, de la Saône-et-Loire et du Rhône. Ce dispositif a permis d'aborder auprès des élèves le fonctionnement des cours d'eau, les impacts du réchauffement climatique ainsi que les différentes formes de pollution affectant les milieux aquatiques.

D'autre part, une intervention a été menée auprès d'une classe de l'école primaire de Cuisery, à l'occasion d'un inventaire piscicole réalisé sur une frayère. Cette action de terrain a permis de présenter concrètement aux élèves les enjeux liés à la reproduction des poissons et au suivi scientifique des milieux aquatiques.



Animation auprès de scolaire lors d'un inventaire piscicole de frayère à brochet

Le détail des établissements concernés est présenté dans le tableau ci-dessous.

Ces interventions contribuent à renforcer la dimension pédagogique des actions menées par la Fédération et à sensibiliser les jeunes générations à la préservation des milieux naturels.

Date	Nombres/classe	Site	Objet
Vendredi 14 février	1 Classe – Ecole Primaire	Ecole de Belmont-de-la-Loire	Animation SYMISOA
Vendredi 21 février	1 Classe – Ecole Primaire	Ecole de Vougy	Animation SYMISOA
Jedi 10 avril	1 Classe – Ecole Primaire	Ecole de Belmont-de-la-Loire	Animation SYMISOA
Vendredi 16 mai	1 Classe – Ecole Primaire	Ecole de Belmont-de-la-Loire	Animation SYMISOA
Mardi 20 mai	1 Classe – Ecole Primaire	Cuisery	Pêche d'inventaire sur une frayère à brochet

III.3 Interventions lors de manifestations environnementales

La Fédération a participé en 2025 à deux manifestations à caractère environnemental, afin de présenter ses actions et de valoriser le rôle de la pêche associative dans la protection des milieux aquatiques.

Le jeudi 3 avril, elle est intervenue lors d'une rencontre organisée par le Rotary Club sur le thème « Pensons l'eau », à Montceau-les-Mines.

Le dimanche 25 août, elle était également présente à la Fête de la biodiversité à Pierre-de-Bresse.

À ces occasions, un stand a permis de présenter les travaux de restauration des frayères à brochet, les suivis scientifiques menés sur le territoire ainsi que la richesse de la faune aquatique. Des observations à la loupe binoculaire ont notamment permis au public de découvrir les invertébrés et insectes aquatiques, supports pédagogiques privilégiés pour illustrer la qualité des milieux.

Ces participations contribuent à renforcer la visibilité du rôle de la Fédération en matière de gestion et de préservation des milieux aquatiques auprès du grand public.

IV Communication et valorisation des actions

La communication constitue un levier essentiel pour assurer la diffusion des informations réglementaires, valoriser les actions menées et maintenir un lien constant avec les pêcheurs du département.

La Fédération mobilise plusieurs supports complémentaires : édition papier, presse locale, outils numériques et réseaux sociaux.

IV.1 Guide départemental de la pêche

Comme chaque année, le Guide 2025 de la pêche en Saône-et-Loire a été réédité.

25 000 exemplaires ont été imprimés et répartis auprès des AAPPMA en janvier 2025. Le guide est distribué lors de l'achat des cartes de pêche et reste également accessible en téléchargement sur le site internet de la Fédération.

Ce document constitue un support de référence pour les pêcheurs, regroupant les informations réglementaires, les parcours et les contacts utiles.

👉 Le guide est consultable via ce QR code :



IV.2 Présence dans la presse locale

En 2025, la Fédération a collaboré régulièrement avec le Journal de Saône-et-Loire (JSL), notamment à travers la rubrique « Pêche mon Dimanche ».

Cette présence dans la presse locale permet de diffuser des informations techniques, réglementaires et environnementales auprès d'un public élargi, contribuant à renforcer la visibilité des actions menées sur le territoire.

IV.3 Carte interactive GEOPECHE

La carte interactive GEOPECHE, accessible gratuitement en ligne, constitue un outil numérique central pour la pratique de la pêche dans le département.

Elle recense notamment :

- les catégories piscicoles,
- les parcours spécifiques (graciation, carpe de nuit),
- les étangs et plans d'eau gérés par les AAPPMA,
- les réserves de pêche,
- les dépositaires,
- les mises à l'eau,
- les contacts associatifs,
- les points réglementaires.

👉 La carte est consultable
via ce QR Code



En 2025, la carte GEOPECHE 71 a enregistré 60 472 visites, confirmant son rôle d'outil pratique et régulièrement consulté par les pêcheurs.

IV.4 Site internet fédéral

Le site internet de la Fédération (www.peche-saone-et-loire.fr) a célébré en 2025 sa 25^e année d'existence.

Il demeure un support central d'information institutionnelle et réglementaire. Une actualisation graphique et ergonomique a été engagée afin d'améliorer la lisibilité des contenus et l'expérience utilisateur.

Le site continue d'assurer une fonction de référence, en complément des outils numériques et des réseaux sociaux.

👉 Le site est consultable via ce QR code :



IV.5 Réseaux sociaux

a Facebook

Créée en 2015, la page Facebook de la Fédération demeure un outil majeur de diffusion rapide de l'information.

Au 31 décembre 2025, la page comptait 8 822 abonnés, soit une progression de 1 341 abonnés sur l'année.

En 2025, 255 publications ont été mises en ligne, générant 3 293 565 vues.

Facebook permet de relayer efficacement :

- les informations réglementaires,
- les actions de terrain,
- les événements,
- les opérations de sensibilisation.

👉 La page est consultable via ce QR code :



b Instagram

Le compte Instagram, créé en 2020, poursuit son développement auprès d'un public plus jeune.

Au 31 décembre 2025, il comptait 1 178 abonnés.

En 2025, 139 publications ont été mises en ligne pour un total de 60 832 vues.

Instagram constitue un support complémentaire, davantage orienté vers la valorisation visuelle des actions et des milieux.

À travers ces actions d'aménagement, d'animation, de sensibilisation et de communication, la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire confirme son engagement en faveur d'un loisir pêche structuré, accessible et responsable.

Cette dynamique repose sur la complémentarité entre les AAPPMA, les bénévoles, les partenaires institutionnels et les salariés fédéraux, au service d'un territoire où la pêche demeure une activité populaire, encadrée et étroitement liée à la qualité des milieux aquatiques.

👉 La page est consultable via ce QR code :

